



# Bulletin Officiel

N°7515 Jeudi 25 décembre 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

30ème année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS

FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

3

TAWASOL GROUP HOLDING -TGH

7

LANCLEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

8

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

10

## AVIS DES SOCIETES

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE – STIA

12

### NOTATION DEFINITIVE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTK 2025-1

14

### CLOTURES DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE : ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2025-2

15

EMPRUNT OBLIGATAIRE : ATL 2025-2

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

- SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILES - STIA - EN LIQUIDATION

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILES - STIA - EN LIQUIDATION

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

- SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILES - STIA - EN LIQUIDATION

**ANNEXE III**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

- BTK 2025-1

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

- UBCI SUBORDONNE 2025-2

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملاً بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة ذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقاً لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعد من المعطيات الجوهرية التي يتبعين الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغييرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتصل بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والأفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقواعد المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؟
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصریح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرّة؟
- تقييم الانعکاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات governance والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنصوصة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

### **INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l’Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l’Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d’avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l’Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d’accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l’intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l’Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l’investisseur d’apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l’empreinte carbone des produits exportés ;
- L’évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l’activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d’exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l’ensemble des sociétés faisant appel public à l’épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

Conformément aux Instructions du Conseil du Marché Financier publiées dans son communiqué du 16 décembre 2025, la société Tawasol Group Holding a établi des états financiers consolidés pro forma arrêtés au 31 décembre 2024, tenant compte des provisions objet des réserves figurant dans le rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Ces états traduisent la situation financière et les performances qui auraient été constatées, si ces réserves avaient été prises en compte ou corrigées à la date de leur survenance effective.

Les états financiers consolidés pro forma font apparaître un résultat consolidé pro forma-part du groupe déficitaire de 3 306 950 DT au lieu d'un résultat consolidé-part du groupe bénéficiaire de 1 148 591 DT et ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la société.

La cotation du titre « TGH », reprendra jeudi 25 décembre 2025.

## بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتنكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 إلى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء في بلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقية للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكن الوصول إلى هذه التطبيقية واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn>، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعى الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقية لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025.**

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025**

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة ب்டقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025.

ومن جهة أخرى، فإن مراقببي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بذلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبق على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

### **Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

## بلاغ الشركات

### مشروع لوائح الجلسة العامة

#### **الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)**

المقر الاجتماعي: نهج طه حسين – 4000 سوسة

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم 30 ديسمبر 2025.

#### اللائحة الأولى :

تسجل جلسة المساهمين التأخير والحاصل في تأخير الجلسة العامة المخصصة للنظر في تقرير النشاط الذي لم يتم إعداده و القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015 و 31 ديسمبر 2016 و 31 ديسمبر 2017 نظرا للظروف التي مررت بها الشركة مع تحويل مسؤولية ذلك إلى الرئيس المدير العام.

#### اللائحة الثانية :

بعد الاطلاع على الإجراءات التي قام بها المصفى في إطار تكليفه لإتمام إجراءات عقد جلسة عامة للمساهمين للنظر في تصرف الشركة و في قوائمها المالية لسنوات 31 ديسمبر 2015 و 31 ديسمبر 2016 و 31 ديسمبر 2017 تقرر جلسة المساهمين إبراء ذمة المصفى بخصوص المهمة الموكلة إليه.

تمت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

#### اللائحة الثالثة :

بعد الاستماع إلى تقرير المصفى حول ظروف إعداد و إنجاز القوائم المالية لسنوات 2015 و 2016 و 2017 و حول متابعة قرارات الجلسة العامة للمساهمين المتعلقة بنقير مرافق الحسابات للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 ، وبعد الاستماع إلى تقرير مرافق الحسابات تسجل جلسة المساهمين اطلاعها على ما جاء فيها و تصادق على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2015، 31 ديسمبر 2016 و 31 ديسمبر 2017 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

#### اللائحة الرابعة :

بعد الاطلاع على النتائج المالية للسنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 قررت جلسة المساهمين ترحيل الخسائر المسجلة إلى حساب النتائج المؤجلة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

#### اللائحة الخامسة :

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات عن الاتفاقيات موضوع الفصل 200 م.ش.ت للسنوات 2015-2016-2017 تسجل جلسة المساهمين ما جاء بهم.

تمت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

#### اللائحة السادسة :

إثر إطلاع المساهمين على الإخلالات و التجاوزات التي أثارها مرافق الحسابات في تقريره العام و الخاص تقرر جلسة المساهمين تكليف المصفى للقيام بالإجراءات التالية :

-

-

-

تمت المصادقة على هذه اللائحة ب.....

اللائحة السابعة :

بعد الاطلاع على تقرير المصفّي و على الأسباب التي تحول دون إنهاء أعمال التصفية و خاصة منها القصايا الجارية تصادق جلسة المساهمين على تجديد وكالة المصفّي من 27 ديسمبر 2025 إلى 26 ديسمبر 2026 مع موافلة بالاتفاق شهرياً بـ 30% من جرأة القاعد الخام و تمكينه من استرجاع مصاريف التنقل بين تونس و سوسة و ذلك باعتماد منحة جزافية شهرية خالية من الأداءات في حدود .....

اللائحة الثامنة :

قرّرت جلسة المساهمين إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة ، بخصوص تصرّفهم طيلة السنوات المالية 2015 و 2016 و 2017 .  
ما عدى الرئيس المدير العام  
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب .....

اللائحة التاسعة :

بعد معاينة جلسة المساهمين انتهاء مهام مراقب الحسابات (مكتب GEM consult) و ذلك بمناسبة النظر في تقريره عن القوائم المالية للسنوات المحاسبية 2015 و 2016 و 2017 تقرّر جلسة المساهمين .....  
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب .....

اللائحة العاشرة :

تعطي الجلسة العامة للمساهمين كل النفوذ للممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات التسجيل الخاصة بهذا المحضر و كل العمليات المتعلقة بذلك.  
تمّت المصادقة على هذه اللائحة ب .....

## AVIS DE NOTATION

### **NOTATION DEFINITIVE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

BTK Conseil, l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération d'émission de l'emprunt obligataire «**BTK 2025-1**» porte à la connaissance du public que l'agence de notation Fitch Ratings a publié sur son site en date du **23/12/2025** la notation définitive relative à cette émission. Ainsi, ledit emprunt est noté à long terme **B(tun)** selon l'échelle de notation de l'agence.

Ci-après le lien de cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/banque-tuniso-koweitienne-80360679#securities-and-obligations>

**AVIS DES SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Attijari bank Subordonné 2025-2 »**

Attijari bank porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2025-2 » de 40 000 000 dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 23/12/2025, ont été clôturées **le 25/12/2025**, pour un montant de **40 000 000 dinars**.

**AVIS DES SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ATL 2025-2 »  
Emis Par Appel Public à L'Epargne**

BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2025 2» émis par à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 50 millions de dinars, ouvertes le 22/12/2025, ont été clôturées le **23/12/2025**, pour un montant de **50 millions de dinars**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	131,221
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	183,930
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	151,524
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	165,654
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	156,420
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	163,273
7 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08		141,042	148,278
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	61,127
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	45,071
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	153,240
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	134,174
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	134,043
13 TUNISO-EMIRAT SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	115,649
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	107,211
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	108,244
16 ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25		-	101,803
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,457
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	162,976
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	153,736
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,820
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	226,927
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	127,052
23 ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21		125,088	132,863
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,581
25 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	118,307
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	113,732
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>					
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,517
<b>SICAV MIXTES</b>					
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	84,995
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	177,213
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	134,092
31 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	139,537
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>					
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	201,048
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	723,956
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	160,094
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	227,228
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	132,233
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	191,551
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	218,803
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	200,080
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	36,208
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	117,162
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,371
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,489
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	109,771
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>					
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	3 032,401
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	333,893
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,225
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,633
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	55,354
50 FCP HAYEIT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,577
51 FCP HAYEIT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,580
52 FCP HAYEIT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,662
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	21,602
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,593
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	22,112
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 473,903
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		97,168	120,284
<b>SICAV ACTIONS</b>					
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	132,225
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>					
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,827
					1,843

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION SICAV OBLIGATAIRES</b>							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	115,151	115,167
61 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	102,574	102,591
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	109,480	109,498
63 ATTUARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTUARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	106,540	106,556
64 SICAV AXE TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	113,281	113,299
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	108,582	108,600
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	105,004	105,021
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	110,283	110,304
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	109,691	109,711
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	107,389	107,403
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	107,764	107,782
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	106,657	106,675
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	110,841	110,856
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	106,361	106,392
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	106,298	106,302
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	110,405	110,422
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	105,726	105,743
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	116,958	116,976
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	109,042	109,061
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	113,144	113,162
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	109,022	109,041
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 069,427	1 069,588
82 FCP SMART CASHPLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 810,824	10 812,721
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	107,567	107,586
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
85 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	109,293	109,461
86 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	103,412	103,564
<b>SICAV MIXTES</b>							
87 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	78,232	78,386
88 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	154,753	154,811
89 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	18,201	18,209
90 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	398,874	398,311
91 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 880,376	2 880,301
92 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,729	69,740
93 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,521	55,545
94 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	117,656	117,666
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
95 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
96 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,985	22,020
97 ATTUARI FCP CEA	ATTUARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	22,065	22,080
98 ATTUARI FCP DYNAMIQUE	ATTUARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,830	18,837
99 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	111,176	110,811
100 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	100,756	100,843
101 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	106,679	106,684
102 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	113,771	123,262	115,053
103 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	123,659	124,092
104 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	15,141	15,152
105 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	123,421	123,390
106 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	101,834	102,015
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	138,425	138,281
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	191,572	190,649
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	191,671	191,944
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	240,835	240,322
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	20,935	218,377	217,920
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	214,251	214,262
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	36,296	36,638
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 938,642	12 914,976
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	127,181	128,454
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 895,187	6 898,966
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	13,239	13,309
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	197,246	199,092
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 402,847	14 595,211
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	13 066,057	13 088,107
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 588,101	11 559,452
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 797,303	12 774,130
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 755,214	11 719,660
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	13,153	13,205
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	132,004	131,629
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	121,065	120,658
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	138,035	138,229
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 353,057	1 351,490

\* OPCVM en liquidation

\*\* Initialement dénommée STRATEGIE ACTIONS SICAV

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**  
**Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Pouline Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord –1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechitel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir AlJazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDÉ International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2 <sup>ème</sup> étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbo	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZTOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

**LISTE DES FCC**

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelle ville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelle ville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Tunisienne d'Industrie Automobiles  
« STIA » en liquidation**  
Siège social : Av. Taha Houssein, 4000 Sousse

La Société Tunisienne d'Industrie Automobiles « STIA » en liquidation, publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ali Ben Mohamed (GEM Consult).

**SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE**  
**STIA**

**1**

<b>BILAN - ACTIFS</b>		<b>NOTE</b>	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
<b><i>Montants exprimés en DT)</i></b>				
<b><i>ACTIFS NON COURANTS</i></b>	Immobilisations incorporelles		297,800	297,800
<b>Actifs immobilisés</b>	moins amortissements		-297,800	-297,800
		<b>3</b>	-	-
Immobilisations corporelles			329 222,992	329 027,229
moins amortissements			-264 047,683	-240 150,243
		<b>3</b>	65 175,309	88 876,986
Immobilisations financières			692 156,755	692 156,755
moins provisions			-503 226,199	-501 376,319
		<b>4</b>	188 930,556	190 780,436
<b>Total des actifs immobilisés</b>			<b>254 105,865</b>	<b>279 657,422</b>
Autres actifs non courants			-	-
moins provisions			-	-
			-	-
<b>Total des actifs non courants</b>			<b>254 105,865</b>	<b>279 657,422</b>
<b><i>Stocks</i></b>			-	-
moins provisions			-	-
			-	-
Clients et comptes rattachés			4 846 026,960	5 070 735,120
moins provisions			-88 772,229	-88 772,229
		<b>5</b>	4 757 254,731	4 981 962,891
Autres actifs courants			7 746 818,554	7 702 084,368
moins provisions			-1 263 411,969	-1 263 411,969
		<b>6</b>	6 483 406,585	6 438 672,399
Placements et autres actifs financiers			-	-
Liquidités et équivalents de liquidités			-	-
		<b>7</b>	2 250 031,704	3 035 671,758
<b>Total des actifs courants</b>			<b>13 490 693,020</b>	<b>14 456 307,048</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>13 744 798,885</b>	<b>14 735 964,470</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Montants exprimés en DT)**

	NOTE	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
Réserve		14 179 893,983	14 179 893,983
Autres capitaux propres		7 871 657,657	7 871 657,657
Modifications comptables affectées aux résultats		-514 248,000	-514 248,000
Résultats reportés		-89 199 423,383	-86 621 154,225
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>-37 662 119,743</b>	<b>-35 083 850,585</b>
Résultat net de l'exercice		-3 112 332,765	-2 578 269,158
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>-40 774 452,508</b>	<b>-37 662 119,743</b>
<b>PASSIFS</b>			
Provisions pour risques et charges	<b>9</b>	83 210,000	83 210,000
Emprunt non courant		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>83 210,000</b>	<b>83 210,000</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	654 267,726	654 267,726
Autres passifs courants	<b>11</b>	22 745 400,338	22 880 505,573
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>12</b>	31 036 373,329	28 780 100,914
<b>Total des passifs courants</b>		<b>54 436 041,393</b>	<b>52 314 874,213</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>54 519 251,393</b>	<b>52 398 084,213</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>13 744 798,885</b>	<b>14 735 964,470</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE**

**STIA**

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en DT)

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

**Revenus**

	NOTE	31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Autres produits d'exploitation</b>	13	-	386 253,39
Reprise sur provisions pour dépréciation de titres		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>386 253,39</b>
<b>Variation de stocks de produits finis et encours</b>		-	-
Approvisionnements consommés	14	34 515,127	21 163,484
Frais de personnel	15	303 415,902	297 268,546
Autres charges d'exploitation	16	713 886,057	581 741,778
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	25 747,320	44 924,958
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 077 564,406</b>	<b>945 098,766</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1 077 564,406</b>	<b>-558 845,378</b>
Produits financiers nets		-	-
Charges financières nettes	18	-2 036 948,321	-1 997 572,003
Produits des placements	19	6 400,000	-21485,120
Autres gains ordinaires	20	-	4,344
Autres pertes ordinaires	21	-3 495,038	-21,001
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-3 111 607,765</b>	<b>-2 577 919,158</b>
Impôt sur les sociétés	22	350,000	350,000
Contribution conjoncturelle	22	375,000	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-3 112 332,765</b>	<b>-2 578 269,158</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>23</b>	<b>-3 112 332,765</b>	<b>-2 578 269,158</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en DT)

**FLUX LIES A L'EXPLOITATION**

	NOTE	31/12/2015	Exercice clos 31/12/2014
Résultat net (après modification comptable)		-3 112 332,765	-2 578 269,158
Ajustement Pertes hors exploitation		-	-
Ajustement amortissement et provision(Net)		25 747,320	66 410,078
Variation de:			
Clients et autres actifs(Net)		179 973,974	1 069 191,577
Fournisseurs et autres dettes(Net)		-135 105,235	-126 638,721
Ajustement plus au moins values de cession(Net)		-	-
Ajustement profits résultant des subventions d'investissement		-	-
Autres (Modification comptable/Jetons de présence/Intérêts courus)		-6400,000	-
<b>Flux de trésorerie provenants des activités d'exploitation</b>		<b>-3 048 116,706</b>	<b>-1 569 306,224</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)		-195,763	-
Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)		-	-
Encaissements provenant d'immobilisations financières(Net)		-	-
Autres (Flux de Trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'Investissement) (Net)		6400,000	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>6 204,237</b>	<b>-</b>
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		-	-
Autres (Fonds social)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>0,000</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>-3 041 912,469</b>	<b>-1 569 306,224</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>24</b>	<b>-18 709 273,582</b>	<b>-17 139 967,358</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>25</b>	<b>-21 751 186,051</b>	<b>-18 709 273,582</b>

---

## **Notes aux états financiers**

---

**NOTE N°1 : ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE**

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile (STIA), est une société anonyme créée au courant de l'exercice 1961, son siège social est à Sousse et dont l'activité principale consiste en la fabrication et le montage de véhicules légers, industriels et d'autobus-autocars. Cette activité a été limitée depuis l'année 1988, au montage des seuls véhicules industriels et des autobus-autocars.

La décision de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques CAREPP, du 25 novembre 2008 relative à la restructuration financière de la STIA a été mise en application en 2009. La société a ainsi, procédé à partir du mois de septembre 2009, à la cession de certains éléments de ses actifs, résumée comme suit :

- Cession à la société des Industries de Carrossage ICAR

1. Locaux de la STIA (II) et Ennour, sis à Sousse : Cession pour un montant de 7 000 000 dinars.
2. Stocks : Cession pour une valeur de 21 937 756 dinars.
3. Fonds de commerce : Cession pour une valeur de 2 500 000 Dinars.

**NOTE N°2 : METHODES COMPTABLES ADOPEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la société ont été arrêtés, au 31 décembre 2015. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et de l'arrêté du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

**2.2. Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet pour les biens autres que les terrains, d'un amortissement linéaire, les principaux taux retenus par la société sont les suivants :

**Immobilisations corporelles**

	<b>Eléments antérieurs</b>	<b>Eléments acquis à 1994 et réévalués</b>	<b>depuis 1994</b>
Bâtiments administratifs	5%	2%	
Bâtiments industriels	5%	5%	
Matériel et outillage	20%	10%	
Matériel roulant	20%	20%	
Matériel informatique	20%	15%	
Mobilier et matériel de bureau	20%	10%	
Agencements, Aménagements, Installations	20%	10%	

La société a procédé simultanément au cours de l'exercice 1994, à la réévaluation légale et libre de ses immobilisations. Les réserves de réévaluation légale et libre dégagées par cette opération se sont élevées respectivement à 7 089 018 dinars et à 14 999 699 dinars.

Ces réserves ont été affectées en résorption des pertes antérieures.

## Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur du marché pour les titres cotés en bourse est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 2.3. Valeurs d'exploitation

Les articles en stocks en fin d'exercice sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières et au coût de revient pour les véhicules et équipements. Les pertes de valeurs sur les stocks à rotation lente ou nulle, sont provisionnées à la date de clôture de l'exercice.

### 2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération, les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas, parmi les charges ou les produits financiers.

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Numéro de compte	Désignation	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions / Régul°	Valeurs brutes	Amort cumulés	Dotations	Cessions / Régul°	Amort cumulés	VCN	VCN
		au 31/12/2014	2015	2015	au 31/12/2015	au 31/12/2014	2015	2015	au 31/12/2015	au 31/12/2015	au 31/12/2014
213000 Logiciels		297,800			297,800	297,800			297,800	-	-
Immobilisations incorporelles		297,800	-	-	297,800	297,800	-	-	297,800	-	-
224000 Matériel de transport		179 495,724	-		179 495,724	137 254,058	13 700,000		150 954,058	28 541,666	42 241,666
228120 Aménagements, agencements et installations		94 747,308	-		94 747,308	49 342,132	9 474,731		58 816,863	35 930,445	45 405,176
228200 Matériel et mobiliers de bureaux & matériel informatique		54 784,197	195,763		54 979,960	53 554,053	722,709		54 276,762	703,198	1 230,144
Immobilisations corporelles		329 027,229	195,763	-	329 222,992	240 150,243	23 897,440	-	264 047,683	65 175,309	88 876,986
Total en DT		329 325,029	195,763	-	329 520,792	240 448,043	23 897,440	-	264 345,483	65 175,309	88 876,986

NOTE N°4: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Participations	690 070,980	690 070,980
Provisions pour dépréciation titres	-501 140,424	-499 290,544
	<hr/>	<hr/>
Dépôts et cautionnement	188 930,556	190 780,436
Provisions	2 085,775	2 085,775
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>188 930,556</b>	<b>190 780,436</b>
	<hr/>	<hr/>

NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Clients	<b>4 846 026,960</b>	<b>5 070 735,120</b>
Clients / OACA ( vente 2010)	-	224 708,160
Clients divers	50 985,492	50 985,492
Clients effets impayés	4 734 523,669	4 734 523,669
Clients douteux	60 517,799	60 517,799
Clients Effets à recevoir	-	-
Provisions	-88 772,229	-88 772,229
<b>TOTAL</b>	<b>4 757 254,731</b>	<b>4 981 962,891</b>
	<hr/>	<hr/>

**NOTE N°6: AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
<b>Fournisseurs avances et acomptes</b>		
Personnel	530 864,408	530 864,408
PDG, rémunération indue	35 623,831	35 623,831
Etat, impôts et taxes	174 279,190	26 379,190
Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	4 424 504,992	4 399 091,837
Etat, crédit de TVA à reporter	3 124 356,798	3 121 336,178
TFP	1 291 566,061	1 269 173,526
CNSS	8 582,133	8 582,133
Débiteurs divers	-	42 081,857
Charges constatées d'avance	878 592,438	1 005 637,323
Compte d'attente	4 998,156	4 998,156
Régies d'avances et accréditifs	1 528 881,221	1 488 333,448
Provisions	169 074,318	169 074,318
<b>TOTAL en Dinars</b>	<b>-1 263 411,969</b>	<b>-1 263 411,969</b>
	<b>6 483 406,585</b>	<b>6 438 672,399</b>

**NOTE N° 7: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Blocage, Chèques certifiés	278 000,000	480 000,000
Chèques à encaisser et à l'encaissement	397 330,726	983 185,326
Banques	1 558 680,917	1 564 245,262
Caisses	16 020,061	8 241,170
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 031,704</b>	<b>3 035 671,758</b>

**NOTE N° 8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Réserves facultatives	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2014</b>	30 000 000,000	1 192 794,460	-	12 987 099,523	-86 621 154,225	7 357 409,657	-2 578 269,158	-37 662 119,743
Reserves pour fond social	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	-2 578 269,158	2 578 269,158
Modification comptable affectée aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-3 112 332,765	-3 112 332,765
<b>Soldes au 31 Décembre 2015</b>	30 000 000,000	1 192 794,460	-	12 987 099,523	-89 199 423,383	7 357 409,657	-3 112 332,765	-40 774 452,508
<b>NOTE N°9: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>								
PROVISION POUR RISQUES FISCAUX ET SOCIAUX								
PROVISION POUR LITIGES							83 210,000	83 210,000
<b>TOTAL</b>							<b>83 210,000</b>	<b>83 210,000</b>

**NOTE N°10: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>	<b>654 267,726</b>	<b>654 267,726</b>
Fournisseurs locaux	501 055,505	501 055,505
Fournisseurs étrangers	153 212,221	153 212,221
<b>Fournisseurs, factures non parvenues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>654 267,726</b>	<b>654 267,726</b>

**NOTE N°11: AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Clients autres avoirs	768 500,498	768 500,498
Personnel et comptes rattachés	25 104,914	331 433,330
Etat, impôts et taxes charges à payer	169 401,890	146 393,356
CNSS	<b>-</b>	<b>-</b>
Créditeurs divers	15 796 443,339	15 648 228,692
Intérêts créditeurs sur ventes d'autobus à crédit	5 985 949,697	5 985 949,697
<b>TOTAL</b>	<b>22 745 400,338</b>	<b>22 880 505,573</b>

**NOTE N°12: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Effets escomptés	6 496 383,113	6 496 383,113
Intérêts bancaires courus	538 772,461	538 772,461
Banques	24 001 217,755	21 744 945,340
<b>TOTAL</b>	<b>31 036 373,329</b>	<b>28 780 100,914</b>

**NOTE N°13: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Autres produits accessoires	-	386 253,388
Reprises sur provisions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>386 253,388</b>

**NOTE N°14: ACHAT D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Achats de matières consommables	6 279,234	4 581,220
Achats non stockés (eau, énergie, gaz)	28 235,893	16 582,264
<b>TOTAL</b>	<b>34 515,127</b>	<b>21 163,484</b>

**NOTE N°15: FRAIS DE PERSONNEL**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Salaires et compléments de salaires	227 954,337	202 362,216
Charges sociales légales	36 760,966	55 221,310
Autres charges du personnel	38 700,599	39 685,020
<b>TOTAL</b>	<b>303 415,902</b>	<b>297 268,546</b>

**NOTE N°16: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Autres travaux hors production	-	2 237,800
Loyers constructions	12 000,000	12 000,000
Entretiens et réparations	11 089,157	5 466,164
Assurances	291 482,231	320 813,947
Autres services extérieurs	-	-
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	198 792,400	170 834,740
Annonces et frais publicitaires	3 464,370	2 675,572
Déplacements, missions et réceptions	8 658,837	12 921,294
Frais postaux et télécommunications	8 040,966	6 167,292
Commissions et frais bancaires	173 338,486	48 004,969
Dons et subventions	6 459,610	-
Impôts et taxes	560,000	560,000
Autres	-	60,000
<b>TOTAL</b>	<b>713 886,057</b>	<b>581 741,778</b>

**NOTE N°17: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	0,000
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	23 897,440	44 924,958
Dotations aux provisions pour dépréciations financières des créances	1 849,880 -	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 747,320</b>	<b>44 924,958</b>

**NOTE N°18: CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Intérêts bancaires	2 037 031,786	1 997 651,163
Pertes de changes	-	61,318
Intérêts bancaires créditeurs	-	-122,478
Gains de changes	-83,465	-18,000
Produits financiers liés à des modifications comptables	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 036 948,321</b>	<b>1 997 572,003</b>

**NOTE N°19: PRODUITS DES PLACEMENTS**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Ajustement provisions pour dépréciations financières / actions	-	-21 485,120
Revenus des titres de participations: Jeton de présence	6 400,000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 400,000</b>	<b>-21 485,120</b>

**NOTE N°20: AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Produits sur cessions d'immobilisations	-	4,344
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>4,344</b>

**NOTE N°21: AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Perte sur cession d'actifs	0,901	21,001
Perte suite vol de fonds de la caisse	2 015,700	-
Pénalité sur redressement fiscal: Crédit de TVA	1 478,437	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 495,038</b>	<b>21,001</b>

**NOTE N°22: TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
<b>Bénéfice net comptable ou perte nette comptable</b>	<b>-3 112 332,765</b>	<b>-4 189 052,753</b>
<b>Réintégurations</b>	<b>4 053,317</b>	<b>28 456,438</b>
Impôts sur les Sociétés	350,000	350,000
Contribution conjoncturelle	375,000	-
Provisions non déductibles	1 849,880	21 485,120
Dons et subventions non déductibles	-	6 500,000
Amendes et pénalités	1 478,437	60,000
Pertes de change non matérialisé	0,000	61,318
<b>Déductions</b>	<b>0,000</b>	<b>-3 270,768</b>
Reprise sur Provisions non déductibles	-	-
Gains de change non matérialisé	-	-3 270,768
Revenus des actions	-	-
<b>RESULTAT CORRIGÉ DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 108 279,448</b>	<b>-4 163 867,083</b>

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<b>Total Des Amortissements Différés</b>		
Amortissements différés de l'exercice 2003	-6 176 531,433	-6 152 633,993
Amortissements différés de l'exercice 2004	-879 694,000	-879 694,000
Amortissements différés de l'exercice 2005	-875 828,000	-875 828,000
Amortissements différés de l'exercice 2006	-945 646,000	-945 646,000
Amortissements différés de l'exercice 2007	-914 390,000	-914 390,000
Amortissements différés de l'exercice 2008	-778 569,000	-778 569,000
Amortissements différés de l'exercice 2009	-764 856,000	-764 856,000
Amortissements différés de l'exercice 2010	-767 267,695	-767 267,695
Amortissements différés de l'exercice 2011	-41 432,000	-41 432,000
Amortissements différés de l'exercice 2012	-42 304,132	-42 304,132
Amortissements différés de l'exercice 2013	-42 638,822	-42 638,822
Amortissements différés de l'exercice 2014	-55 083,386	-55 083,386
Amortissements différés de l'exercice 2015	-44 924,958	-44 924,958
	-23 897,440	-23 897,440
<b>Total Des Déficit Ordinaires reportables</b>	<b>-17 883 016,818</b>	<b>-23 201 295,810</b>
Déficit ordinaire de l'exercice 2010	-8 402 661,000	-8 402 661,000
Déficit ordinaire de l'exercice 2011	-4 432 317,000	-4 432 317,000
Déficit ordinaire de l'exercice 2012	-3 859 997,545	-3 859 997,545
Déficit ordinaire de l'exercice 2013	-3 994 932,503	-3 994 932,503
Déficit ordinaire de l'exercice 2014	-2 511 387,762	-2 511 387,762
Déficit ordinaire de l'exercice 2015	-3 084 382,008	-
<b>Impôt sur les sociétés minimum= 0,1% du CA local TTC</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>

**NOTE N°23: TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	<b>Exercice clos le</b>	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	-	386 253,388	
Production immobilisée	-	-	
Variation de stocks de produits finis et encours	-	-	
<b>PRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>386 253,388</b>	
Achats d'approvisionnements consommés	34 515,127	21 163,484	
Services extérieurs et autres charges externes	713 326,057	581 181,778	
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>-747 841,184</b>	<b>-216 091,874</b>	
Charges de personnel	303 415,902	297 268,546	
Impôts et taxes	560,000	560,000	
<b>INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 051 817,086</b>	<b>-513 920,420</b>	
Charges financières nettes	-2 036 948,321	-1 997 572,003	
Produits des placements	6 400,000	-21 485,120	
Autres pertes ordinaires	-3 495,038	-21,001	
Autres gains ordinaires	-	4,344	
Dotations aux amortissements	-25 747,320	-44 924,958	
Impôt sur les sociétés	-350,000	-350,000	
Contribution Conjoncturelle	-375,000	-	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 112 332,765</b>	<b>-2 578 269,158</b>	
Effet des modifications comptables	-	-	
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>-3 112 332,765</b>	<b>-2 578 269,158</b>	

**NOTE N°24: Trésorerie au début de l'exercice**

	<b>1 Janvier 2015</b>	<b>1 Janvier 2014</b>
Concours bancaires et autres passifs financiers	-21 744 945,340	-19 698 612,597
Liquidités	3 035 671,758	2 558 645,239
<b>TOTAL</b>	<b>-18 709 273,582</b>	<b>-17 139 967,358</b>

**NOTE N°25: Trésorerie à la clôture de l'exercice**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Concours bancaires et autres passifs financiers	-24 001 363,155	-21 744 945,340
Liquidités	2 250 177,104	3 035 671,758
<b>TOTAL</b>	<b>-21 751 186,051</b>	<b>-18 709 273,582</b>

**NOTE N°26: ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
Engagements reçus d'ICAR	13 859 026,000	18 850 444,000
Paiement garanti ITALCAR 400 camions IVECO	11 550 000,000	11 550 000,000
Paiement garanti le Moteur 120 Pick-up Mitsubishi	1 770 000,000	1 770 000,000
Paiement garanti 6 chassis Volkswagen	539 026,000	539 026,000
Contrat Ministère	4 991 418,000	

Tunis, le 01 Décembre 2025

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

***1. Opinion défavorable***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers de l'exercice 2015 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de **13 744 799 DT**, un résultat net déficitaire de **(3 112 333 DT)** et une variation négative de la trésorerie de **(3 041 912 DT)**.

**À notre avis, et en raison de l'importance et du caractère généralisé des réserves soulevées dans le paragraphe « fondement de l'opinion défavorable », les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement la situation financière de la société au 31 décembre 2015 ni sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

***2. Fondement de l'opinion défavorable***

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion défavorable au vu des réserves suivantes :

**2.1** Les états financiers de l'exercice 2014, desquels découlent les soldes d'ouverture de l'exercice 2015, ont fait l'objet d'une opinion défavorable du commissaire aux comptes, étant donné que les anomalies relevées, prises individuellement ou collectivement, ont des incidences à la fois significatives et généralisées sur les états financiers.

**2.2** Les immobilisations incorporelles et corporelles et les caisses, dont les valeurs comptables brutes arrêtées au 31 décembre 2015 s'élèvent respectivement à 329 521 DT et 16 020 DT n'ont pas fait l'objet d'inventaires physiques, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

**2.3** Les effets à recevoir retournés impayés totalisent 4 461 524 DT au 31 décembre 2015 et ne sont pas détaillés par effet et par client.

Aussi et à cette même date, les passifs de la société incluent un solde non justifié de 6 496 383 DT relatifs à des effets escomptés auprès de la STB et retournés impayés.

Par ailleurs, la justification des soldes créditeurs des comptes "Clients autres avoirs" et "Clients pénalités de retard à payer" s'élevant respectivement à 11 028 DT et 757 472 DT au 31 décembre 2015 ne nous a pas été communiquée.

Enfin, la société ne nous a pas communiqué la justification des soldes des rubriques "Clients divers" et "Clients douteux" s'élevant respectivement à 50 985 DT et 60 518 DT au 31 décembre 2015. Ces soldes n'ont pas connu de variation par rapport à l'exercice 2014 et ce à l'instar de la provision pour dépréciation des comptes clients comptabilisée pour 88 772 DT.

**2.4** Les comptes d'attente enregistrent un solde débiteur de 1 341 284 DT au 31 décembre 2015. Ces comptes sont dédiés essentiellement à la comptabilisation des encaissements et des décaissements non identifiés par la société et constatés sur les relevés bancaires.

A défaut d'analyse des opérations comptabilisées sur ce compte et de leur régularisation, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact des redressements éventuels sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.5** Les états de rapprochement bancaires logent des suspens comptables et bancaires anciens non encore régularisés, qui se détaillent comme suit :

<b>Opérations non comptabilisées par la société</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non comptabilisés	137 182
Encaissements non comptabilisés	781 447
<b>Opérations non constatées par les banques</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non constatés	18 117
Encaissements non constatés	-

Il est à noter aussi que la société ne nous a pas communiqué les états de rapprochement bancaires de certains comptes dégageant au 31/12/2015 un solde comptable débiteur global de 35 597 DT détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2015 en DT</b>
STB Tunis compte professionnel	1 885
BTK BANK	-249
CCP	141
<b>Total</b>	<b>35 597</b>

À défaut d'achèvement de la préparation des états de rapprochement bancaires et de la justification et d'apurement des suspens constatés, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact de cette situation sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.6** Les provisions pour litiges figurant parmi les autres passifs non courants enregistrent au 31 décembre 2015 un solde non justifié de 83 210 DT n'ayant pas connu de variations par rapport à l'exercice précédent.

La société ne nous a pas communiqué un état exhaustif des affaires contentieuses en cours. Nous ne pouvons pas par conséquent nous prononcer sur la fiabilité du solde de ces provisions.

**2.7** La société n'a pas procédé à la déclaration aux services de l'administration fiscale des montant dus en application de la législation en vigueur (déclarations déposées néant). Par ailleurs, nous ne disposons pas d'extraits délivrés par l'administration fiscale attestant de la situation de la société au 31 décembre 2015.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'attester la fiabilité des soldes des actifs et des passifs fiscaux évalués respectivement à 6 435 806 DT et 2 180 703 DT au 31 décembre 2015.

**2.8** Les comptes de la société incluent plusieurs soldes anciens et/ou non justifiés qui nécessitent des travaux de vérification approfondis pour attester de leur validité.

Ces comptes enregistrent des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 1 977 167 DT et 16 802 575 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Fournisseurs et comptes rattachés	531 027	654 431
Personnel et comptes rattachés	209 903	1 804
Débiteurs divers	850 190	-
Créditeurs divers	-	100 662
Régies d'avances et accréditifs	188 450	19 376
Concours bancaires	-	538 772
Comptes d'attente	197 597	15 487 530
<b>Total</b>	<b>1 977 167</b>	<b>16 802 575</b>

À défaut de justification et d'apurement de ces soldes, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.9** Les charges du personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 303 416 DT dont 294 598 DT se rapportent à la rémunération du Président Directeur Général, Mr. Afif KHEFACHA.

Cette rémunération inclut une indemnité de logement mensuelle (intégrée au salaire du PDG) à hauteur de 6000 DT soit 64 016 DT pour toute l'année 2015.

La rémunération du PDG englobe aussi, une prime d'intéressement annuelle de 13 000 DT, un treizième mois, une prime de bilan (1.5 mensualités), une prime annuelle (2 mensualités), une prime de rendement (2 mensualités) et des avantages en natures (carburant, paiement factures consommation d'eau et d'électricité, consommation téléphonique...).

Il y a lieu de noter que le Président Directeur Général s'est octroyé ces éléments de rémunération sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de la société. Ledit Conseil a exprimé son opposition et son refus catégorique quant à leurs natures et leurs montants au cours de sa réunion du 06 juillet 2012.

Par ailleurs, et à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015, Mr Afif KHEFACHA a commencé à percevoir une pension de retraite. Aucune procédure n'a été observée lui permettant de continuer d'exercer ses fonctions en tant que Président Directeur Général de la société.

**2.10** La rubrique "Rémunerations d'intermédiaires et honoraires" figurant parmi les autres charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2015 inclut des honoraires d'avocats et l'huissiers notaires pour 73 458 DT et des frais d'actes et de contentieux pour 79 209 DT et ce en l'absence des justificatifs nécessaires (conventions ou bons de commande précisant la nature et l'étendue des travaux juridiques à effectuer pour le compte de la Société, les honoraires à facturer et les modalités

de leur paiement, les factures, quittances de paiements et autres pièces justificatives des frais de justice, etc.).

En outre, les actifs courants font apparaître au 31 décembre 2015 d'anciennes avances accordées à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour un montant total de 6 890 DT, qui doivent être analysées et apurées conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a lieu de noter que le PDG de la société a accordé un quitus à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période s'étalant sur les exercices 2007 à 2016 quant aux honoraires qui lui ont été accordés et à la justification des frais qu'il a engagés au nom de la société et qui lui ont été remboursés.

Ce quitus détaille les honoraires annuels effectivement payés à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période susmentionnée. Ces honoraires ont atteint 387 529 DT.

**2.11** La rubrique "Autres charges d'exploitation" inclut des primes d'assurance-groupe d'une valeur de 285 616 DT supportées par la STIA au lieu et place de la société ICAR acquéreuse des actifs cédés en application de la décision de la CAREPP en date du 25 novembre 2008.

Un contrat d'assurance groupe a été signé à cet effet entre la STIA et le Groupe des Assurances de Tunisie (GAT) en date du 31 décembre 2009.

Le PV de passation sociale établi en date du 12 Août 2009, signés par les différentes parties intervenantes (STIA, ICAR Syndicat de personnel et autorités de tutelle), prévoit dans sa cinquième résolution que le repreneur, la société ICAR, s'engage à maintenir le système d'assurance groupe au profit des salariés de la STIA y compris ceux partis à la retraite avant l'opération de cession des éléments d'actifs. La charge de maintien de ce système incombe donc au repreneur.

Par ailleurs, le solde comptable de la GAT enregistre un solde créditeur de 127 630 DT au 31 décembre 2015.

Il y a lieu de noter que le liquidateur de la société a engagé en 2023 une action en justice à l'encontre de la société ICAR et du PDG de la STIA Mr.Arif Khefacha , leur réclamant de restituer solidairement un montant de 1 878 721 DT au titre de primes d'assurances groupe payées indument par la STIA et relatives à la période allant du 16/04/2010 au 29/01/2016.

### ***3. incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2015 les capitaux propres de la Société sont négatifs de (40 774 453 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dont notamment la STB et la BNA, après avoir décidé en 2009 la cession à un investisseur (société ICAR du Groupe LE MOTEUR) des éléments

d'actifs de la Société sous forme d'une unité fonctionnelle, sans transfert des passifs, a décidé la dissolution de manière anticipée de la Société et la nomination d'un liquidateur, au cours de sa réunion tenue le 08 mars 2018.

Ainsi, une incertitude significative pèse sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation au 31 décembre 2015. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### ***4. Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À ce titre, nous signalons que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015 ne nous a pas été communiqué pour examen.

#### ***5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Il y a lieu de noter dans ce cadre que la dernière réunion du Conseil d'Administration de la société remonte au 06 juillet 2012 induisant ainsi un défaut d'arrêté des états financiers des exercices 2010 et postérieurs.

Constatant ce fait, et devant l'impossibilité d'exercice de ses fonctions, le liquidateur de la société, Mr Zouheir BEN AMOR (désigné en tant que tel par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mars 2018 ayant décidé la liquidation de la société) a obtenu par ordonnance du président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 25 mars 2021 ,l'autorisation de tenir les Assemblées Générales Ordinaires en vue de l'approbation des états financiers de la société au titre des exercices 2010 à 2018.

Dans ce contexte, les états financiers de l'exercice 2015 nous ont été communiqués par le liquidateur de la société.

#### ***6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

#### **1. Révélation de faits délictueux au Procureur de la République**

Dans le cadre de nos obligations légales et réglementaires et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous avons adressé une lettre à Mr. Le procureur de la république auprès du tribunal de première instance de Tunis, pour lui révéler les faits se rapportant aux points 2.9, 2.10 et 2.11 de la section fondement de l'opinion défavorable du présent rapport.

#### **2. Lettre d'affirmation**

Contrairement aux dispositions de l'article 13 « quinter » du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas eu communication de la déclaration écrite des organes de direction et des chargés des

affaires financières et comptables de la STIA attestant de l'exhaustivité et de la conformité des états financiers de l'exercice 2015 à la législation comptable en vigueur.

### **3. Efficacité du système de contrôle interne**

Notre désignation étant en date du 21 février 2023, nous n'avons pas pu procéder à l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la société courant l'exercice 2015.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nous rappelons aussi, que suite à la cession de ses actifs en 2009, la société est entrée en phase de préparation en vue de sa liquidation. Son activité a ainsi été fortement réduite.

Sur la base du dossier mis à notre disposition, nous avons relevé des défaillances majeures dans le système de contrôle interne de la société ayant impacté notre opinion sur les états financiers de la société. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La passation entre le PDG de la société Mr.Afif KHeftcha et le liquidateur a fait l'objet d'un PV rédigé par huissier notaire daté du 27 décembre 2018. Suite à la demande du liquidateur de lui transférer les archives comptables et financières de la société, le PDG a déclaré que tous ces documents ont été communiqués au cabinet externe chargé de la tenue de la comptabilité de la société en vue de la préparation des états financiers de l'exercice 2009 et postérieurs.  
En date du 03 mai 2021, le cabinet externe a adressé un courrier au liquidateur de la société lui faisant remarquer qu'il est dans l'impossibilité de vérifier l'exhaustivité des documents comptables à sa disposition et que plusieurs états et documents demeurent manquants.
- L'absence de personnel suffisant en nombre et en qualifications étant donné que le Président Directeur Général assure à lui seul la gestion de la société cumulant ainsi toutes les fonctions ;
- L'absence d'inventaires physiques des immobilisations et des caisses au 31/12/2015 ;
- L'absence de procédures de suivi des effets détenus sur les clients et de justification des soldes des tiers ;
- L'absence d'un suivi du contentieux en cours opposant la société à des tiers ; etc...

### **3. Conformité de la régularité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons relevé que lesdits comptes des valeurs mobilières et le journal général des opérations, visés par ce décret, ne sont pas tenus à jour.

P/ Global Expertise & Management Consulting

(GEM Consult)

Ali BEN MOHAMED

  
Ali Ben Mohamed  
G.E.M Consult  
Global Expertise  
& Management Consulting  
11,Rue Abderrahman - Montp.aisir

Tunis, le 01 Décembre 2025

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Il y a lieu de noter que nous n'avons pas obtenu de la Direction ou du Liquidateur un état exhaustif des conventions et opérations entrant dans le cadre des articles suscités. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de relever ce qui suit :

**1- Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2015 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Les effets tirés sur les clients (dont notamment les sociétés régionales de transport de personnes) sont escomptés, dans leur majorité, auprès de la STB et de la BNA, actionnaires et administrateurs. Nous n'avons pas obtenu de la STIA ou de ces banques les conditions des opérations d'escompte réalisées, le détail des effets escomptés non échus au 31 décembre 2015 ainsi que celui des effets escomptés et retournés impayés à cette date.

Cependant, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 fait apparaître parmi les passifs financiers courants les soldes suivants :

-	Effets escomptés et retournés impayés - STB	-	6 496 383 DT
-	Découvert BNA	-	398 056 DT
-	Découvert STB	-	23 342 927 DT

Les montants des agios et intérêts débiteurs prélevés par la STB (au titre des découverts bancaires) et comptabilisés en charges financières de l'exercice 2015 totalisent 2 029 114 DT.

## 2- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Président Directeur Général de la société s'est octroyé une rémunération au titre de l'exercice 2015 sans l'accord préalable du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 06 juillet 2012, Le dit Conseil a exprimé son opposition à cette rémunération fixée d'une manière unilatérale par le PDG et ce contrairement aux dispositions de l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Le tableau suivant résume les charges encourues par la STIA au titre de la rémunération de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 :

Charges de l'exercice	Président Directeur Général	Administrateurs
Rémunérations brutes et avantages en nature <i>(12 salaires mensuels + 13<sup>ème</sup> mois + prime de bilan + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + avantages en nature)</i>	180 874	-
Charges sociales ( <i>CNSS et CAVIS au titre de l'exercice 2015</i> )	36 708	-
Primes de logement 2015	64 016	-
Primes de gestion 2015	13 000	-
<b>Total en DT</b>	<b>294 598</b>	-

Par ailleurs, les rémunérations nettes effectivement servies au PDG au cours de l'exercice 2015 ont atteint 708 043 DT et correspondent aux éléments suivants :

Libellés	Montants en DT
Salaires et primes de l'exercice 2015 <i>(12 salaires mensuels + 13<sup>ème</sup> mois + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + primes de bilan+ avantages en nature)</i>	168 861
Solde de tous comptes/ départ à la retraite (congés+ indemnités de départ)	72 012
Encaissement primes de l'exercice 2014 ( <i>prime de bilan + prime d'intéressement</i> )	23 650
Exécution de la décision de justice/affaire n°51009 (dont 3420 DT de frais de justice)	271 420
Rémunérations 2015 servies indument <i>(Avril 3 550 DT ; Mai 7100 DT ; Juin 7100 DT et avances sur primes 2015 10 000 DT)</i>	27 750
Avance sur salaires et primes 2016	144 350
<b>Total</b>	<b>708 043</b>

Enfin, et en dehors des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

*P/ Global Expertise & Management Consulting*

*(GEM Consult)*

*Ali BEN MOHAMED*

*G.E.M Consult*

*Global Expertise*

*& Management Consulting*

*11,Rue Abdenahim Ben Montplaisir*

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Tunisienne d'Industrie Automobiles  
« STIA » en liquidation**  
Siège social : Av. Taha Houssein, 4000 Sousse

La Société Tunisienne d'Industrie Automobiles « STIA » en liquidation, publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ali Ben Mohamed (GEM Consult).

**SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE**  
**STIA**

1

**BILAN - ACTIFS**  
**(Montants exprimés en DT)**

***ACTIFS NON COURANTS***

**Actifs immobilisés**

	NOTE	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Immobilisations incorporelles moins amortissements		297,800	297,800
3		-297,800	-297,800
Immobilisations corporelles moins amortissements		248 242,992	329 222,992
3		-204 334,178	-264 047,683
Immobilisations financières moins provisions		43 908,814	65 175,309
4		692 156,755	692 156,755
-401 171,879		-503 226,199	-503 226,199
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>334 893,690</b>	<b>254 105,865</b>
Autres actifs non courants moins provisions		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>334 893,690</b>	<b>254 105,865</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks moins provisions		-	-
Clients et comptes rattachés moins provisions		4 846 026,960	4 846 026,960
5		-88 772,229	-88 772,229
Autres actifs courants moins provisions		4 757 254,731	4 757 254,731
6		7 643 529,180	7 746 818,554
-1 263 411,969		-1 263 411,969	-1 263 411,969
Placements et autres actifs financiers		6 380 117,211	6 483 406,585
Liquidités et équivalents de liquidités		-	-
<b>Total des actifs courants</b>		<b>12 890 104,949</b>	<b>13 490 693,020</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>13 224 998,639</b>	<b>13 744 798,885</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
(Montants exprimés en DT)

	NOTE	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
Réserves		14 179 893,983	14 179 893,983
Autres capitaux propres		7 871 657,657	7 871 657,657
Modifications comptables affectées aux résultats		-514 248,000	-514 248,000
Résultats reportés		-92 311 756,148	-89 199 423,383
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>-40 774 452,508</b>	<b>-37 662 119,743</b>
Résultat net de l'exercice		-3 062 298,117	-3 112 332,765
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>8</b>	<b>-43 836 750,625</b>
<b>PASSIFS</b>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	9	83 210,000	83 210,000
Emprunt non courant		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>83 210,000</b>	<b>83 210,000</b>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	668 094,082	654 267,726
Autres passifs courants	11	22 777 332,423	22 745 400,338
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	33 533 112,759	31 036 373,329
<b>Total des passifs courants</b>		<b>56 978 539,264</b>	<b>54 436 041,393</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>57 061 749,264</b>	<b>54 519 251,393</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>13 224 998,639</b>	<b>13 744 798,885</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE

STIA

ETAT DE RESULTAT  
(Montants exprimés en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION

Revenus

	NOTE	31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Autres produits d'exploitation</b>	13	102 054,320	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>102 054,320</b>	-
<b>Variation de stocks de produits finis et encours</b>		-	-
Approvisionnements consommés	14	13 135,842	34 515,127
Frais de personnel	15	159 288,500	303 415,902
Autres charges d'exploitation	16	730 500,838	713 886,057
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	24 266,495	25 747,320
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>927 191,675</b>	<b>1 077 564,406</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-825 137,355</b>	<b>-1 077 564,406</b>
Produits financiers nets		-	-
Charges financières nettes	18	-2 239 430,577	-2 036 948,321
Produits des placements	19	-	6 400,000
Autres gains ordinaires	20	3 004,615	-
Autres pertes ordinaires	21	-384,800	-3 495,038
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-3 061 948,117</b>	<b>-3 111 607,765</b>
Impôt sur les sociétés	22	350,000	350,000
Contribution conjoncturelle		-	375,000
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-3 062 298,117</b>	<b>-3 112 332,765</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>	23	<b>-3 062 298,117</b>	<b>-3 112 332,765</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en DT)

	NOTE	31 décembre 2016	Exercice clos 31 décembre 2015
<b>FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION</b> Résultat net (après modification comptable)		-3 062 298,117	-3 112 332,765
Ajustement Pertes hors exploitation		-	-
Ajustement amortissement et provision(Net)		24 266,495	25 747,320
Variation de:			
Clients et autres actifs(Net)		103 289,374	179 973,974
Fournisseurs et autres dettes(Net)		45 758,441	-135 105,235
Ajustement plus au moins values de cession(Net)		-3 000,000	-
Ajustement profits résultant des subventions d'investissement		-102 054,320	-
Autres (Modification comptable/ Jetons de présence/Intérêts courus)		-	-6 400,000
<b>Flux de trésorerie provenants des activités d'exploitation</b>		<b>-2 994 038,127</b>	<b>-3 048 116,706</b>
<b>FLUX LIÉS A LINVESTISSEMENT</b> Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)			-195,763
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)			-
Encaissements provenant d'immobilisations financières(Net)			-
Autres (Flux de Trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'Investissement)			6 400,000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>6 204,237</b>	
<b>FLUX LIÉS AU FINANCEMENT</b> Encaissements provenant des emprunts			-
Remboursement d'emprunts			-
Autres (Fonds social)			-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			-
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>-2 994 038,127</b>	<b>-3 041 912,469</b>
Trésorerie au début de l'exercice	24	-21 751 186,051	-18 709 273,582
Trésorerie à la clôture de l'exercice	25	-24 745 224,178	-21 751 186,051

---

## **Notes aux états financiers**

---

**NOTE N°1 : ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE**

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile (STIA), est une société anonyme créée au courant de l'exercice 1961, son siège social est à Sousse et dont l'activité principale consiste en la fabrication et le montage de véhicules légers, industriels et d'autobus-autocars. Cette activité a été limitée depuis l'année 1988, au montage des seuls véhicules industriels et des autobus-autocars.

La décision de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques CAREPP, du 25 novembre 2008 relative à la restructuration financière de la STIA a été mise en application en 2009. La société a ainsi, procédé à partir du mois de septembre 2009, à la cession de certains éléments de ses actifs, résumée comme suit :

- Cession à la société des Industries de Carrossage ICAR

1. Locaux de la STIA (II) et Ennour, sis à Sousse : Cession pour un montant de 7 000 000 dinars.
2. Stocks : Cession pour une valeur de 21 937 756 dinars.
3. Fonds de commerce : Cession pour une valeur de 2 500 000 Dinars.

**NOTE N°2 : METHODES COMPTABLES ADOPEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la société ont été arrêtés, au 31 décembre 2016. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et de l'arrêté du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

**2.2. Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet pour les biens autres que les terrains, d'un amortissement linéaire, les principaux taux retenus par la société sont les suivants :

**Immobilisations corporelles**

	<b>Eléments antérieurs réévalués</b>	<b>Eléments acquis à 1994 et depuis 1994</b>
Bâtiments administratifs	5%	2%
Bâtiments industriels	5%	5%
Matériel et outillage	20%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	20%	15%
Mobilier et matériel de bureau	20%	10%
Agencements, Aménagements, Installations	20%	10%

La société a procédé simultanément au cours de l'exercice 1994, à la réévaluation légale et libre de ses immobilisations. Les réserves de réévaluation légale et libre dégagées par cette opération se sont élevées respectivement à 7 089 018 dinars et à 14 999 699 dinars.

Ces réserves ont été affectées en résorption des pertes antérieures.

## Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur du marché pour les titres cotés en bourse est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 2.3. Valeurs d'exploitation

Les articles en stocks en fin d'exercice sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières et au coût de revient pour les véhicules et équipements. Les pertes de valeurs sur les stocks à rotation lente ou nulle, sont provisionnées à la date de clôture de l'exercice.

### 2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération, les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas, parmi les charges ou les produits financiers.

**NOTE N°3: IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Numéro de compte	Désignation	Valeurs brutes		Acquisitions au 31/12/2015	Régularisation 2016	Cessions / 31/12/2016	Valeurs brutes au 31/12/2015	Amort cumulés au 31/12/2015	Dotation 2016	Régularisations 2016	Cessions / 31/12/2016	Amort cumulés au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016	VCN au 31/12/2015
		2016	2016											
213000 Logiciels		297,800		297,800		297,800	297,800				297,800		297,800	
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>297,800</b>				<b>297,800</b>					<b>297,800</b>			
224000 Matériel de transport	179 495,724	2 200,000	-83 980,000	97 715,724	150 954,058	14 188,888	-83 980,000	81 162,946			16 552,778		16 552,778	28 541,666
228120 Aménagements, agencements et installations	94 747,308	-		94 747,308	58 816,863	9 474,731					68 291,594		26 455,714	35 930,445
228200 Matériel et mobiliers de bureaux & matériel informatique	54 979,960	800,000		55 779,960	54 276,762	602,876					54 879,638		900,322	703,198
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>329 222,992</b>	<b>3 000,000</b>	<b>-83 980,000</b>	<b>248 242,992</b>	<b>264 047,683</b>	<b>24 266,495</b>	<b>-83 980,000</b>	<b>204 334,178</b>			<b>43 908,814</b>		<b>65 175,309</b>	
<b>Total en DT</b>	<b>329 520,792</b>	<b>3 000,000</b>	<b>-83 980,000</b>	<b>248 540,792</b>	<b>264 345,483</b>	<b>24 266,495</b>	<b>-83 980,000</b>	<b>204 631,978</b>			<b>43 908,814</b>		<b>65 175,309</b>	

**NOTE N°4: IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Participations	690 070,980	690 070,980
Provisions pour dépréciation titres	-399 086,104	-501 140,424
	<hr/>	<hr/>
Dépôts et cautionnement	290 984,876	188 930,556
Provisions	2 085,775	2 085,775
	<hr/>	<hr/>
	-2 085,775	-2 085,775
	<hr/>	<hr/>
	0,000	-
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>290 984,876</b>	<b>188 930,556</b>

**NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Clients	<b>4 846 026,960</b>	<b>4 846 026,960</b>
Clients / OACA ( vente 2010)	-	-
Clients divers	50 985,492	50 985,492
Clients effets à recevoir	-	-
Clients effets impayés	4 734 523,669	4 734 523,669
Clients douteux	60 517,799	60 517,799
Clients Effets à recevoir	-	-
Provisions	-88 772,229	-88 772,229
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>4 757 254,731</b>	<b>4 757 254,731</b>

**NOTE N°6: AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Fournisseurs avances et acomptes	532 864,408	530 864,408
Personnel	35 623,831	35 623,831
PDG, rémunération indue	29 929,190	174 279,190
Etat, impôts et taxes	4 440 114,918	4 424 504,992
Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	3 124 006,798	3 124 356,798
Etat, crédit de TVA à reporter	1 307 525,987	1 291 566,061
TFP	8 582,133	8 582,133
CNSS	-	-
Débiteurs divers	886 467,638	878 592,438
Charges constatées d'avance	4 998,156	4 998,156
Compte d'attente	1 544 456,721	1 528 881,221
Régies d'avances et accréditifs	169 074,318	169 074,318
Provisions	-1 263 411,969	-1 263 411,969
<b>TOTAL en Dinars</b>	<b>6 380 117,211</b>	<b>6 483 406,585</b>

**NOTE N° 7: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Blocage, Chèques certifiés	191 000,000	278 000,000
Chèques à encaisser et à l'encaissement	-2 814,674	397 330,726
Banques	1 555 822,830	1 558 680,917
Caisses	8 724,851	16 020,061
<b>TOTAL</b>	<b>1 752 733,007</b>	<b>2 250 031,704</b>

**NOTE N° 8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Réserves facultatives	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2015</b>	30 000 000,000	1 192 794,460	-	12 987 099,523	-89 199 423,383	7 357 409,657	-3 112 332,765	-40 774 452,508
Réserves pour fond social	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-3 112 332,765	3 112 332,765	-	-
Modification comptable affectée aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-3 062 298,117	-3 062 298,117	-3 062 298,117
<b>Soldes au 31 Décembre 2016</b>	30 000 000,000	1 192 794,460	-	12 987 099,523	-92 311 756,148	7 357 409,657	-3 062 298,117	-43 836 750,625
<b>NOTE N°9: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>								
							<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
PROVISION POUR RISQUES FISCAUX ET SOCIAUX							83 210,000	83 210,000
PROVISION POUR LITIGES								
<b>TOTAL</b>							<b>83 210,000</b>	<b>83 210,000</b>

**NOTE N°10: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>	<b>668 094,082</b>	<b>654 267,726</b>
Fournisseurs locaux	514 881,861	501 055,505
Fournisseurs étrangers	153 212,221	153 212,221
<b>Fournisseurs, factures non parvenues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>668 094,082</b>	<b>654 267,726</b>

**NOTE N°11: AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Clients autres avoirs	768 500,498	768 500,498
Personnel et comptes rattachés	19 677,173	25 104,914
Etat, impôts et taxes charges à payer	184 305,890	169 401,890
CNSS	<b>-</b>	<b>-</b>
Créditeurs divers	15 818 899,165	15 796 443,339
Comptes d'attente à régularisé	<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts créditeurs sur ventes d'autobus à crédit	5 985 949,697	5 985 949,697
<b>TOTAL</b>	<b>22 777 332,423</b>	<b>22 745 400,338</b>

**NOTE N°12: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Effets escomptés	6 496 383,113	6 496 383,113
Intérêts bancaires courus	538 772,461	538 772,461
Banques	26 497 957,185	24 001 217,755
<b>TOTAL</b>	<b>33 533 112,759</b>	<b>31 036 373,329</b>

**NOTE N°13: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Autres produits accessoires	-	-
Reprises sur provisions	102 054,320	-
<b>TOTAL</b>	<b>102 054,320</b>	<b>0,000</b>

**NOTE N°14: ACHAT D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Achats de matières consommables	7 463,235	6 279,234
Achats non stockés (eau, énergie, gaz)	5 672,607	28 235,893
<b>TOTAL</b>	<b>13 135,842</b>	<b>34 515,127</b>

**NOTE N°15: FRAIS DE PERSONNEL**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Salaires et compléments de salaires	149 922,500	227 954,337
Charges sociales légales	0,000	36 760,966
Autres charges du personnel	9 366,000	38 700,599
<b>TOTAL</b>	<b>159 288,500</b>	<b>303 415,902</b>

**NOTE N°16: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Autres travaux hors production	559,000	0,000
Loyers constructions	12 000,000	12 000,000
Entretiens et réparations	10 556,332	11 089,157
Assurances	285 691,501	291 482,231
Autres services extérieurs	-	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	149 925,890	198 792,400
Annonces et frais publicitaires	2 250,600	3 464,370
Déplacements, missions et réceptions	10 755,279	8 658,837
Frais postaux et télécommunications	4 385,049	8 040,966
Commissions et frais bancaires	253 817,187	173 338,486
Dons et subventions	0,000	6 459,610
Impôts et taxes	560,000	560,000
Autres	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>730 500,838</b>	<b>713 886,057</b>

**NOTE N°17: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	24 266,495	23 897,440
Dotations aux provisions pour dépréciations financières des créances	0,000	1 849,880
<b>TOTAL</b>	<b>24 266,495</b>	<b>25 747,320</b>

**NOTE N°18: CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Intérêts bancaires	2 241 873,497	2 037 031,786
Gains de changes non matérialisés	-2 442,920	-83 465
<b>TOTAL</b>	<b>2 239 430,577</b>	<b>2 036 948,321</b>

**NOTE N°19: PRODUITS DES PLACEMENTS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Revenus des titres de participations: Jeton de présence	-	6 400,000
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>6 400,000</b>

**NOTE N°20: AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Plus-value de cession d'immobilisation	3 000,000	-
Produits sur cessions d'immobilisations	4,615	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 004,615</b>	<b>-</b>

**NOTE N°21: AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
Perte sur cession d'actifs	0,300	0,901
Perte suite vol de fonds de la caisse	-	2 015,700
Pénalité sur redressement fiscal: Crédit de TVA	384,50	1 478,437
<b>TOTAL</b>	<b>384,800</b>	<b>3 495,038</b>

**NOTE N°22: TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Bénéfice net comptable ou perte nette comptable</b>	<b>-3 062 298,117</b>	<b>-3 112 332,765</b>
<b>Réintégrations</b>		
Impôts sur les Sociétés	734,500	4 053,317
Contribution conjoncturelle	350,000	350,000
Provisions non déductibles	0,000	375,000
Dons et subventions non déductibles	0,000	1 849,880
Amendes et pénalités	-	-
Pertes de change non matérialisé	384,500	1 478,437
<b>Déductions</b>	<b>-104 497,240</b>	<b>-</b>
Reprise sur Provisions non déductibles antérieurement	-102 054,320	-
Gains de change non matérialisé	-2 442,920	-
Revenus des actions	-	-
<b>RESULTAT CORRIGÉ DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 166 060,857</b>	<b>-3 108 279,448</b>
<b>Total Des Amortissements Différés</b>	<b>-6 731 774,178</b>	<b>-6 176 531,433</b>
Amortissements différés de l'exercice 2003	-879 694,000	-879 694,000
Amortissements différés de l'exercice 2004	-875 828,000	-875 828,000
Amortissements différés de l'exercice 2005	-945 646,000	-945 646,000
Amortissements différés de l'exercice 2006	-914 390,000	-914 390,000
Amortissements différés de l'exercice 2007	-778 569,000	-778 569,000
Amortissements différés de l'exercice 2008	-764 856,000	-764 856,000
Amortissements différés de l'exercice 2009	-767 267,695	-767 267,695
Amortissements différés de l'exercice 2010	-41 432,000	-41 432,000
Amortissements différés de l'exercice 2011	-42 304,132	-42 304,132
Amortissements différés de l'exercice 2012	-42 638,822	-42 638,822
Amortissements différés de l'exercice 2013	-55 083,386	-55 083,386
Amortissements différés de l'exercice 2014	-44 924,958	-44 924,958
Amortissements différés de l'exercice 2015	-23 897,440	-23 897,440
Amortissements différés de l'exercice 2016	-24 266,495	-
<b>Total Des Déficit Ordinaires reportables</b>	<b>-20 859 612,226</b>	<b>-17 883 016,818</b>
Déficit ordinaire de l'exercice 2011	-4 432 317,000	-4 432 317,000
Déficit ordinaire de l'exercice 2012	-3 859 997,545	-3 859 997,545
Déficit ordinaire de l'exercice 2013	-3 994 932,503	-3 994 932,503
Déficit ordinaire de l'exercice 2014	-2 511 387,762	-2 511 387,762
Déficit ordinaire de l'exercice 2015	-2 919 183,054	-3 084 382,008
Déficit ordinaire de l'exercice 2016	-3 141 794,362	-
<b>Impôt sur les sociétés minimum= 0,1% du CA local TTC</b>	<b>350,000</b>	<b>350,000</b>

## NOTE N°23: TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Revenus et autres produits d'exploitation	-	-
Production immobilisée	102 054,32	-
Variation de stocks de produits finis et en cours	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>102 054,32</b>	<b>-</b>
Achats d'approvisionnements consommés	13 135,842	34 515,127
Services extérieurs et autres charges externes	2 971 204,263	713 326,057
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>-2 882 285,785</b>	<b>-747 841,184</b>
Charges de personnel	159 288,500	303 415,902
Impôts et taxes	560,000	560,000
<b>INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 042 134,285</b>	<b>-1 051 817,086</b>
Charges financières nettes	1 832,848	-2 036 948,321
Produits des placements	0,000	6 400,000
Autres pertes ordinaires	-384,800	-3 495,038
Autres gains ordinaires	3 004,62	0,000
Dotations aux amortissements	-24 266,495	-25 747,320
Impôt sur les sociétés	-350,000	-350,000
Contribution Conjoncturelle	0,000	375,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 062 298,117</b>	<b>-3 112 332,765</b>
Effet des modifications comptables	-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>-3 062 298,117</b>	<b>-3 112 332,765</b>

**NOTE N°24: Trésorerie au début de l'exercice**

	01 Janvier 2016	01 Janvier 2015
Concours bancaires et autres passifs financiers	-24 001 217,755	-21 744 945,340
Liquidités	2 250 031,704	3 035 671,758
<b>TOTAL</b>	<b>-21 751 186,051</b>	<b>-18 709 273,582</b>

**NOTE N°25: Trésorerie à la clôture de l'exercice**

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Concours bancaires et autres passifs financiers	-26 497 957,185	-24 001 217,755
Liquidités	1 752 733,007	2 250 031,704
<b>TOTAL</b>	<b>-24 745 224,178</b>	<b>-21 751 186,051</b>

Tunis, le 05 Décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

*1. Opinion défavorable*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers de l'exercice 2016 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de **13 224 999 DT**, un résultat net déficitaire de **(3 062 298 DT)** et une variation négative de la trésorerie de **(2 994 038 DT)**.

**À notre avis, et en raison de l'importance et du caractère généralisé des réserves soulevées dans le paragraphe « fondement de l'opinion défavorable », les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement la situation financière de la société au 31 décembre 2016 ni sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

*2. Fondement de l'opinion défavorable*

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion défavorable au vu des réserves suivantes :

**2.1** Les états financiers de l'exercice 2015, desquels découlent les soldes d'ouverture de l'exercice 2016, ont fait l'objet d'une opinion défavorable du commissaire aux comptes, étant donné que les anomalies relevées, prises individuellement ou collectivement, ont des incidences à la fois significatives et généralisées sur les états financiers.

**2.2** Les immobilisations incorporelles et corporelles et les caisses, dont les valeurs comptables brutes arrêtées au 31 décembre 2016 s'élèvent respectivement à 248 541 DT et 8 725 DT n'ont pas fait l'objet d'inventaires physiques, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

**2.3** Les effets à recevoir retournés impayés totalisent 3 461 524 DT au 31 décembre 2016 et ne sont pas détaillés par effet et par client.

Aussi et à cette même date, les passifs de la société incluent un solde non justifié de 6 496 383 DT relatifs à des effets escomptés auprès de la STB et retournés impayés.

Par ailleurs, la justification des soldes créditeurs des comptes "Clients autres avoirs" et "Clients pénalités de retard à payer" s'élevant respectivement à 11 028 DT et 757 472 DT au 31 décembre 2016 ne nous a pas été communiquée.

Enfin, la société ne nous a pas communiqué la justification des soldes des rubriques "Clients divers" et "Clients douteux" s'élevant respectivement à 50 985 DT et 60 518 DT au 31 décembre 2016. Ces soldes n'ont pas connu de variation par rapport à l'exercice 2015 et ce à l'instar de la provision pour dépréciation des comptes clients comptabilisée pour 88 772 DT.

**2.4** Les comptes d'attente enregistrent un solde débiteur de 1 336 860 DT au 31 décembre 2016. Ces comptes sont dédiés essentiellement à la comptabilisation des encaissements et des décaissements non identifiés par la société et constatés sur les relevés bancaires.

A défaut d'analyse des opérations comptabilisées sur ce compte et de leur régularisation, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact des redressements éventuels sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.5** Les états de rapprochement bancaires logent des suspens comptables et bancaires anciens non encore régularisés, qui se détaillent comme suit :

<b>Opérations non comptabilisées par la société</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non comptabilisés	137 182
Encaissements non comptabilisés	781 447
<b>Opérations non constatées par les banques</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non constatés	18 117
Encaissements non constatés	-

Il est à noter aussi que la société ne nous a pas communiqué les états de rapprochement bancaires de certains comptes dégageant au 31/12/2016 un solde comptable débiteur global de 1 589 DT détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2016 en DT</b>
STB Tunis compte professionnel	1 885
BTK BANK	-377
CCP	81
<b>Total</b>	<b>1 589</b>

À défaut d'achèvement de la préparation des états de rapprochement bancaires et de la justification et d'apurement des suspens constatés, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact de cette situation sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.6** Les provisions pour litiges figurant parmi les autres passifs non courants enregistrent au 31 décembre 2016 un solde non justifié de 83 210 DT n'ayant pas connu de variations par rapport à l'exercice précédent.

La société ne nous a pas communiqué un état exhaustif des affaires contentieuses en cours. Nous ne pouvons pas par conséquent nous prononcer sur la fiabilité du solde de ces provisions.

**2.7** Les déclarations fiscales de l'exercice 2016 n'ont pas été déposées et ce contrairement à la législation en vigueur. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'extraits délivrés par l'administration fiscale attestant de la situation de la société au 31 décembre 2016.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'attester la fiabilité des soldes des actifs et des passifs fiscaux évalués respectivement à 6 451 766 DT et 2 195 957 DT au 31 décembre 2016.

**2.8** Les comptes de la société incluent plusieurs soldes anciens et/ou non justifiés qui nécessitent des travaux de vérification approfondis pour attester de leur validité.

Ces comptes enregistrent des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 1 844 817 DT et 16 849 488 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Fournisseurs et comptes rattachés	533 027	668 257
Personnel et comptes rattachés	65 553	1 804
Débiteurs divers	850 190	-
Créditeurs divers	-	133 749
Régies d'avances et accréditifs	188 450	19 376
Concours bancaires	-	538 772
Comptes d'attente	207 597	15 487 530
<b>Total</b>	<b>1 844 817</b>	<b>16 849 488</b>

À défaut de justification et d'apurement de ces soldes, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.9** Les charges du personnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 159 289 DT dont 153 716 DT se rapportent à la rémunération du Président Directeur Général, Mr. Afif KHEFACHA.

Cette rémunération inclut une indemnité de logement mensuelle (intégrée au salaire du PDG) à hauteur de 6000 DT, une prime d'intéressement annuelle de 13 000 DT, un treizième mois, une prime de bilan (1.5 mensualités), une prime annuelle (2 mensualités), une prime de rendement (2 mensualités) et des avantages en natures (carburant, paiement factures consommation d'eau et d'électricité, consommation téléphonique...).

Il y a lieu de noter que le Président Directeur Général s'est octroyé ces éléments de rémunération sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de la société. Ledit Conseil a exprimé son opposition et son refus catégorique quant à leurs natures et leurs montants au cours de sa réunion du 06 juillet 2012.

Par ailleurs, rappelons qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015, Mr Afif KHEFACHA a commencé à percevoir une pension de retraite. Aucune procédure n'a été observée lui permettant de continuer d'exercer ses fonctions en tant que Président Directeur Général de la société.

**2.10** La rubrique "Rémunérations d'intermédiaires et honoraires" figurant parmi les autres charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2016 inclut des honoraires d'avocats et l'huissiers notaires pour 74 000 DT et des frais d'actes et de contentieux pour 45 312 DT et ce en l'absence des justificatifs nécessaires (conventions ou bons de commande précisant la nature et l'étendue des travaux juridiques à effectuer pour le compte de la Société, les honoraires à facturer et les modalités de leur paiement, les factures, quittances de paiements et autres pièces justificatives des frais de justice, etc.).

En outre, les actifs courants font apparaître au 31 décembre 2016 d'anciennes avances accordées à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour un montant total de 24 765 DT, qui doivent être analysées et apurées conformément à la réglementation en vigueur.

Il y a lieu de noter que le PDG de la société a accordé un quitus à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période s'étalant sur les exercices 2007 à 2016 quant aux honoraires qui lui ont été accordés et à la justification des frais qu'il a engagés au nom de la société et qui lui ont été remboursés.

Ce quitus détaille les honoraires annuels effectivement payés à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période susmentionnée. Ces honoraires ont atteint 387 529 DT.

**2.11** La rubrique "Autres charges d'exploitation" inclut des primes d'assurance-groupe d'une valeur de 283 674 DT supportées par la STIA au lieu et place de la société ICAR acquéreuse des actifs cédés en application de la décision de la CAREPP en date du 25 novembre 2008.

Un contrat d'assurance groupe a été signé à cet effet entre la STIA et le Groupe des Assurances de Tunisie (GAT) en date du 31décembre 2009.

Le PV de passation sociale établi en date du 12 Août 2009, signés par les différentes parties intervenantes (STIA, ICAR Syndicat de personnel et autorités de tutelle), prévoit dans sa cinquième résolution que le repreneur, la société ICAR, s'engage à maintenir le système d'assurance groupe au profit des salariés de la STIA y compris ceux partis à la retraite avant l'opération de cession des éléments d'actifs. La charge de maintien de ce système incombe donc au repreneur.

Par ailleurs, le solde comptable de la GAT enregistre un solde créditeur de 119 000 DT au 31 décembre 2016.

Il y a lieu de noter que le liquidateur de la société a engagé en 2023 une action en justice à l'encontre de la société ICAR et du PDG de la STIA Mr.Afif Khefacha , leur réclamant de restituer solidairement un montant de 1 878 721 DT au titre de primes d'assurances groupe payées indument par la STIA et relatives à la période allant du 16/04/2010 au 29/01/2016.

### ***3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2016 les capitaux propres de la Société sont négatifs de (43 836 751 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dont notamment la STB et la BNA, après avoir décidé en 2009 la cession à un investisseur (société ICAR du Groupe LE MOTEUR) des éléments d'actifs de la Société sous forme d'une unité fonctionnelle, sans transfert des passifs, a décidé la

dissolution de manière anticipée de la Société et la nomination d'un liquidateur, au cours de sa réunion tenue le 08 mars 2018.

Ainsi, une incertitude significative pèse sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation au 31 décembre 2016. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### ***4. Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À ce titre, nous signalons que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 ne nous a pas été communiqué pour examen.

#### ***5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Il y a lieu de noter dans ce cadre que la dernière réunion du Conseil d'Administration de la société remonte au 06 juillet 2012 induisant ainsi un défaut d'arrêté des états financiers des exercices 2010 et postérieurs.

Constatant ce fait, et devant l'impossibilité d'exercice de ses fonctions, le liquidateur de la société, Mr Zouheir BEN AMOR (désigné en tant que tel par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mars 2018 ayant décidé la liquidation de la société) a obtenu par ordonnance du président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 25 mars 2021 ,l'autorisation de tenir les Assemblées Générales Ordinaires en vue de l'approbation des états financiers de la société au titre des exercices 2010 à 2018.

Dans ce contexte, les états financiers de l'exercice 2016 nous ont été communiqués par le liquidateur de la société.

#### ***6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

#### **1. Révélation de faits délictueux au Procureur de la République**

Dans le cadre de nos obligations légales et réglementaires et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous avons adressé une lettre à Mr. Le procureur de la république auprès du tribunal de première instance de Tunis, pour lui révéler les faits se rapportant aux points 2.9, 2.10 et 2.11 de la section fondement de l'opinion défavorable du présent rapport.

#### **2. Lettre d'affirmation**

Contrairement aux dispositions de l'article 13 « quinter » du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas eu communication de la déclaration écrite des organes de direction et des chargés des affaires financières et comptables de la STIA attestant de l'exhaustivité et de la conformité des états financiers de l'exercice 2016 à la législation comptable en vigueur.

### **3. Efficacité du système de contrôle interne**

Notre désignation étant en date du 21 février 2023, nous n'avons pas pu procéder à l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la société courant l'exercice 2016.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nous rappelons aussi, que suite à la cession de ses actifs en 2009, la société est entrée en phase de préparation en vue de sa liquidation. Son activité a ainsi été fortement réduite.

Sur la base du dossier mis à notre disposition, nous avons relevé des défaillances majeures dans le système de contrôle interne de la société ayant impacté notre opinion sur les états financiers de la société. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La passation entre le PDG de la société Mr.Afif KHeftcha et le liquidateur a fait l'objet d'un PV rédigé par huissier notaire daté du 27 décembre 2018. Suite à la demande du liquidateur de lui transférer les archives comptables et financières de la société, le PDG a déclaré que tous ces documents ont été communiqués au cabinet externe chargé de la tenue de la comptabilité de la société en vue de la préparation des états financiers de l'exercice 2009 et postérieurs.  
En date du 03 mai 2021, le cabinet externe a adressé un courrier au liquidateur de la société lui faisant remarquer qu'il est dans l'impossibilité de vérifier l'exhaustivité des documents comptables à sa disposition et que plusieurs états et documents demeurent manquants.
- L'absence de personnel suffisant en nombre et en qualifications étant donné que le Président Directeur Général assure à lui seul la gestion de la société cumulant ainsi toutes les fonctions ;
- L'absence d'inventaires physiques des immobilisations et des caisses au 31/12/2016 ;
- L'absence de procédures de suivi des effets détenus sur les clients et de justification des soldes des tiers ;
- L'absence d'un suivi du contentieux en cours opposant la société à des tiers ; etc...

### **3. Conformité de la régularité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons relevé que lesdits comptes des valeurs mobilières et le journal général des opérations, visés par ce décret, ne sont pas tenus à jour.

P/ Global Expertise & Management Consulting

(GEM Consult)

Ali BEN MOHAMED

G.E.M Consult  
Global Expertise  
& Management Consulting  
11, Rue Abderrahim • Montréal

Tunis, le 05 Décembre 2025

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Il y a lieu de noter que nous n'avons pas obtenu de la Direction ou du Liquidateur un état exhaustif des conventions et opérations entrant dans le cadre des articles suscités. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de relever ce qui suit :

**1- Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2016 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Les effets tirés sur les clients (dont notamment les sociétés régionales de transport de personnes) sont escomptés, dans leur majorité, auprès de la STB et de la BNA, actionnaires et administrateurs. Nous n'avons pas obtenu de la STIA ou de ces banques les conditions des opérations d'escompte réalisées, le détail des effets escomptés non échus au 31 décembre 2016 ainsi que celui des effets escomptés et retournés impayés à cette date.

Cependant, le bilan arrêté au 31 décembre 2016 fait apparaître parmi les passifs financiers courants les soldes suivants :

-	Effets escomptés et retournés impayés - STB	-	6 496 383 DT
-	Découvert BNA	-	398 105 DT
-	Découvert STB	-	25 838 980 DT

Les montants des agios et intérêts débiteurs prélevés par la STB (au titre des découverts bancaires) et comptabilisés en charges financières de l'exercice 2016 totalisent 2 241 263 DT.

## 2- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Président Directeur Général de la société s'est octroyé au cours du mois de décembre 2015 une rémunération au titre de l'exercice 2016. Cette dernière, servie d'une manière anticipée, n'a pas été soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 06 juillet 2012, Le dit Conseil a exprimé son opposition à cette rémunération fixée d'une manière unilatérale par le PDG et ce contrairement aux dispositions de l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Le tableau suivant résume les charges encourues par la STIA au titre de la rémunération de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 :

Charges de l'exercice	Président Directeur Général	Administrateurs
Rémunérations brutes et avantages en nature <i>(12 salaires mensuels + 13<sup>ème</sup> mois + prime de bilan + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + avantages en nature)</i>	140 439	-
Charges sociales	277	-
Primes de gestion 2016	13 000	-
<b>Total en DT</b>	<b>153 716</b>	-

Enfin, et en dehors des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

**P/ Global Expertise & Management Consulting**  
*(GEM Consult)*  
**Ali BEN MOHAMED**  
  
**G.E.M Consult**  
*Global Expertise & Management Consulting*  
 11,Rue Abderrahman - Montp.aisir

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Tunisienne d'Industrie Automobiles  
« STIA » en liquidation**  
Siège social : Av. Taha Houssein, 4000 Sousse

La Société Tunisienne d'Industrie Automobiles « STIA » en liquidation, publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 décembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ali Ben Mohamed (GEM Consult).

**SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE**  
**STIA**

1

<b>BILAN - ACTIFS</b> <b>(Montants exprimés en DT)</b>		<b>NOTE</b>	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>297,800</b>	<b>297,800</b>
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles moins amortissements	3		-297,800	-297,800
Immobilisations corporelles moins amortissements	3		248 242,992 -228 665,728	248 242,992 -204 334,178
Immobilisations financières moins provisions	4		19 577,264 178 189,769	43 908,814 290 984,876
<b>Total des actifs immobilisés</b>			<b>197 767,033</b>	<b>334 893,690</b>
Autres actifs non courants moins provisions				
<b>Total des actifs non courants</b>			<b>197 767,033</b>	<b>334 893,690</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks moins provisions				
Clients et comptes rattachés moins provisions	5		3 573 026,960 -88 772,229	4 846 026,960 -88 772,229
Autres actifs courants moins provisions	6		3 484 254,731 7 546 681,958 -1 263 411,969	4 757 254,731 7 643 529,180 -1 263 411,969
Placements et autres actifs financiers	7		6 283 269,989	6 380 117,211
Liquidités et équivalents de liquidités				
<b>Total des actifs courants</b>			<b>11 433 026,289</b>	<b>12 890 104,949</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>11 630 793,322</b>	<b>13 224 998,639</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Montants exprimés en DT)**

	NOTE	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
Réserve		14 179 893,983	14 179 893,983
Autres capitaux propres		7 871 657,657	7 871 657,657
Modifications comptables affectées aux résultats		-514 248,000	-514 248,000
Résultats reportés		-95 374 054,265	-92 311 756,148
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>-43 836 750,625</b>	<b>-40 774 452,508</b>
Résultat net de l'exercice		-1 114 572,552	-3 062 298,117
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>-44 951 323,177</b>	<b>-43 836 750,625</b>
<b>PASSIFS</b>			
Provisions pour risques et charges	<b>9</b>	83 210,000	83 210,000
Emprunt non courant		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>83 210,000</b>	<b>83 210,000</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	668 094,082	668 094,082
Autres passifs courants	<b>11</b>	23 215 273,825	22 777 332,423
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>12</b>	32 615 538,592	33 533 112,759
<b>Total des passifs courants</b>		<b>56 498 906,499</b>	<b>56 978 539,264</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>56 582 116,499</b>	<b>57 061 749,264</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>11 630 793,322</b>	<b>13 224 998,639</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE

**STIA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en DT)

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

Revenus	-	-	-
Autres produits d'exploitation	13	-	102 054,320
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102 054,320</b>
Variation de stocks de produits finis et encours	-	-	-
Approvisionnements consommés	14	4 706,844	13 135,842
Frais de personnel	15	155 554,675	159 288,500
Autres charges d'exploitation	16	408 276,196	730 500,838
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	137 128,430	24 266,495
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>705 666,145</b>	<b>927 191,675</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-705 666,145</b>	<b>-825 137,355</b>	
Produits financiers nets	-	-	-
Charges financières nettes	18	-408 196,407	-2 239 430,577
Produits des placements	-	-	-
Autres gains ordinaires	19	-	3 004,615
Autres pertes ordinaires	20	-360,000	-384,800
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>-1 114 222,552</b>	<b>-3 061 948,117</b>	
Impôt sur les sociétés	-350,000	-350,000	-350,000
Contribution conjoncturelle	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-1 114 572,552</b>	<b>-3 062 298,117</b>	
Effet des modifications comptables	-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>21</b>	<b>-1 114 572,552</b>	<b>-3 062 298,117</b>

Exercice clos le

NOTE 31 décembre 2017 31 décembre 2016

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

SOCIETE TUNSIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE  
STIA

4

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en DT)

**FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos</b>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Résultat net (après modification comptable)</b>	<b>NOTE:</b>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ajustement Pertes hors exploitation		-1 114 572,552	-3 062 298,117
Ajustement amortissement et provision(Net)		-	-
Variation de:			
Stocks(Net)		137 128,430	24 266,495
Clients et autres actifs(Net)		1 369 847,222	103 289,374
Fournisseurs et autres dettes(Net)		-487 426,283	45 758,441
Ajustement plus au moins values de cession(Net)		-	-3 000,000
Ajustement profits résultant des subventions d'investissement		-	-102 054,320
Autres (Modification comptable/Jetons de présence/Intérêts courus)		-	-

**Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)	-
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles(Net)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières(Net)	22
Encaissements provenant d'immobilisations financières(Net)	-
Autres (Flux de Trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement) (Net)	-

**Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Encaissements provenant des emprunts	-
Remboursement d'emprunts	-
Autres (Fonds social)	-

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>-95 024,956</b>	<b>-2 994 038,127</b>
Trésorerie au début de l'exercice	23	-24 745 224,178
Trésorerie à la clôture de l'exercice	24	-24 840 249,134

**FLUX LIÉS AU FINANCEMENT**

---

## **Notes aux états financiers**

---

**NOTE N°1 : ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE**

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile (STIA), est une société anonyme créée au courant de l'exercice 1961, son siège social est à Sousse et dont l'activité principale consiste en la fabrication et le montage de véhicules légers, industriels et d'autobus-autocars. Cette activité a été limitée depuis l'année 1988, au montage des seuls véhicules industriels et des autobus-autocars.

La décision de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques CAREPP, du 25 novembre 2008 relative à la restructuration financière de la STIA a été mise en application en 2009. La société a ainsi, procédé à partir du mois de septembre 2009, à la cession de certains éléments de ses actifs, résumée comme suit :

- Cession à la société des Industries de Carrossage ICAR

1. Locaux de la STIA (II) et Ennour, sis à Sousse : Cession pour un montant de 7 000 000 dinars.
2. Stocks : Cession pour une valeur de 21 937 756 dinars.
3. Fonds de commerce : Cession pour une valeur de 2 500 000 Dinars.

**NOTE N°2 : METHODES COMPTABLES ADOPEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la société ont été arrêtés, au 31 décembre 2017. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et de l'arrêté du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

**2.2. Valeurs Immobilisées**

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet pour les biens autres que les terrains, d'un amortissement linéaire, les principaux taux retenus par la société sont les suivants :

**Immobilisations corporelles**

	<b>Eléments antérieurs</b>	<b>Eléments acquis à 1994 et réévalués depuis 1994</b>
Bâtiments administratifs	5%	2%
Bâtiments industriels	5%	5%
Matériel et outillage	20%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	20%	15%
Mobilier et matériel de bureau	20%	10%
Agencements, Aménagements, Installations	20%	10%

La société a procédé simultanément au cours de l'exercice 1994, à la réévaluation légale et libre de ses immobilisations. Les réserves de réévaluation légale et libre dégagées par cette opération se sont élevées respectivement à 7 089 018 dinars et à 14 999 699 dinars.

Ces réserves ont été affectées en résorption des pertes antérieures.

## **Immobilisations financières**

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations ou la valeur du marché pour les titres cotés en bourse est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **2.3. Valeurs d'exploitation**

Les articles en stocks en fin d'exercice sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières et au coût de revient pour les véhicules et équipements. Les pertes de valeurs sur les stocks à rotation lente ou nulle, sont provisionnées à la date de clôture de l'exercice.

### **2.4. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération, les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas, parmi les charges ou les produits financiers.

**NOTE N°3: IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Numéro de compte	Désignation	Valeurs brutes		Acquisitions au 31/12/2016	Cessions / Régularisation 2017	Valeurs brutes 31/12/2017	Amort cumulés au 31/12/2016	Dotation 2017	Régularisations 2017	Cessions / Amort cumulés 31/12/2017	VCN au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016
		2017	2016									
213000 Logiciels		297,800				297,800	297,800	-		297,800	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>297,800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>297,800</b>	<b>297,800</b>	<b>-</b>		<b>297,800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
224000 Matériel de transport		97 715,724				97 715,724	81 162,946	14 433,333	-	95 596,279	2 119,445	16 552,778
228120 Aménagements, agencements et installations	94 747,308	-			94 747,31	68 291,594	9 474,731			77 766,325	16 980,983	26 455,714
228200 Matériel et mobiliers de bureaux & matériel informatique	55 779,960	-			55 779,960	54 879,638	423,486			55 303,124	476,836	900,322
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>248 242,992</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>248 242,992</b>	<b>204 334,178</b>	<b>24 331,550</b>	<b>-</b>		<b>228 665,728</b>	<b>19 577,264</b>	<b>43 908,814</b>
<b>Total en DT</b>	<b>248 540,792</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>248 540,792</b>	<b>204 631,978</b>	<b>24 331,550</b>	<b>-</b>		<b>228 963,528</b>	<b>19 577,264</b>	<b>43 908,814</b>

**NOTE N°4: IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Participations	690 072,753	690 070,980
Provisions pour dépréciation titres	<u>-511 882,984</u>	<u>-399 086,104</u>
	<b>178 189,769</b>	<b>290 984,876</b>
Dépôts et cautionnement		
Provisions	<u>2 085,775</u>	<u>2 085,775</u>
	<u>-2 085,775</u>	<u>-2 085,775</u>
	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>178 189,769</b>	<b>290 984,876</b>

**NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Clients	<b>3 573 026,960</b>	<b>4 846 026,960</b>
Clients / OACA ( vente 2010)	-	-
Clients divers	50 985,492	50 985,492
Clients effets à recevoir	-	-
Clients effets impayés	3 461 523,669	4 734 523,669
Clients douteux	60 517,799	60 517,799
Clients Effets à recevoir	-	-
Provisions	<u>-88 772,229</u>	<u>-88 772,229</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3 484 254,731</b>	<b>4 757 254,731</b>

**NOTE N°6: AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Fournisseurs avances et acomptes</b>	<b>530 864,408</b>	<b>532 864,408</b>
<b>Personnel</b>	<b>35 623,831</b>	<b>35 623,831</b>
<b>PDG, rémunération indue</b>	<b>0,000</b>	<b>29 929,190</b>
<b>Etat, impôts et taxes</b>	<b>4 465 951,415</b>	<b>4 440 114,918</b>
Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	3 123 656,798	3 124 006,798
Etat, crédit de TVA à reporter	1 333 712,484	1 307 525,987
TFP	8 582,133	8 582,133
<b>CNSS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>849 702,638</b>	<b>886 467,638</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 098,156</b>	<b>4 998,156</b>
<b>Compte d'attente</b>	<b>1 491 367,192</b>	<b>1 544 456,721</b>
<b>Règtes d'avances et accrédétifs</b>	<b>169 074,318</b>	<b>169 074,318</b>
<b>Provisions</b>	<b>-1 263 411,969</b>	<b>-1 263 411,969</b>
<b>TOTAL en Dinars</b>	<b>6 283 269,989</b>	<b>6 380 117,211</b>

**NOTE N°7: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Blocage, Chéques certifiés</b>	<b>106 000,000</b>	<b>191 000,000</b>
<b>Chèques à encaisser et à l'encaissement</b>	<b>-2 814,674</b>	<b>-2 814,674</b>
<b>Banques</b>	<b>1 558 454,180</b>	<b>1 555 822,830</b>
<b>Caisse</b>	<b>3 862,063</b>	<b>8 724,851</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 665 501,569</b>	<b>1 752 733,007</b>

#### NOTE N° 8: TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

**NOTE N°10: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>		
Fournisseurs locaux	<b>668 094,082</b>	<b>668 094,082</b>
Fournisseurs étrangers	514 881,861	514 881,861
<b>Fournisseurs, factures non parvenues</b>	153 212,221	153 212,221
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>668 094,082</b>	<b>668 094,082</b>

**NOTE N°11: AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Clients autres avoirs	768 500,498	768 500,498
Personnel et comptes rattachés	83 707,225	19 677,173
Etat, impôts et taxes charges à payer	184 305,890	184 305,890
<b>CNSS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Crédiiteurs divers	16 187 687,164	15 818 899,165
Comptes d'attente à régulariser	5 123,351	
Intérêts crébiteurs sur ventes d'autobus à crédit	5 985 949,697	5 985 949,697
<b>TOTAL</b>	<b>23 215 273,825</b>	<b>22 777 332,423</b>

**NOTE N°12: CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Effets escomptés	5 571 015,428	6 496 383,113
Intérêts bancaires courus	538 772,461	538 772,461
Banques	26 505 750,703	26 497 957,185
<b>TOTAL</b>	<b>32 615 538,592</b>	<b>33 533 112,759</b>

**NOTE N°13: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Reprises sur provisions	0,000	102 054,320
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>102 054,320</b>

**NOTE N°14: ACHAT D'APPROVISIONNEMENT CONSUMMÉS**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Achats de matières consommables	2 361,785	7 463,235
Achats non stockés (eau, énergie, gaz)	2 345,059	5 672,607
<b>TOTAL</b>	<b>4 706,844</b>	<b>13 135,842</b>

**NOTE N°15: FRAIS DE PERSONNEL**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Salaires et compléments de salaires	131 350,000	149 922,500
Autres charges du personnel	24 204,675	9 366,000
<b>TOTAL</b>	<b>155 554,675</b>	<b>159 288,500</b>

**NOTE N°16: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Autres travaux hors production	6 699,000	559,000
Loyers constructions	12 000,000	12 000,000
Entretiens et réparations	5 659,791	10 556,332
Assurances	119 969,448	285 691,501
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	260 147,589	149 925,890
Annonces et frais publicitaires	0,000	2 250,600
Déplacements, missions et réceptions	870,631	10 755,279
Frais postaux et télécommunications	646,795	4 385,049
Commissions et frais bancaires	1 722,942	253 817,187
Impôts et taxes	560,000	560,000
<b>TOTAL</b>	<b>408 276,196</b>	<b>730 500,838</b>

**NOTE N°17: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	24 331,550	24 266,495
Dotations aux provisions pour dépréciations financières des créances	112 796,880	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>137 128,430</b>	<b>24 266,495</b>

**NOTE N°18: CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Intérêts bancaires	415 900,532	2 241 873,497
Gains de changes non matérialisés	-7 704,125	-2 442,920
<b>TOTAL</b>	<b>408 196,407</b>	<b>2 239 430,577</b>

**NOTE N°19: AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Plus-value de cession d'immobilisation	-	3 000,000
Produits sur cessions d'immobilisations	-	4,615
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>3 004,615</b>

**NOTE N°20: AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Perte sur cession d'actifs	0,000	0,300
Pénalité sur redressement fiscal: Crédit de TVA	360,000	384,500
<b>TOTAL</b>	<b>360,000</b>	<b>384,800</b>

**NOTE N°21: TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice clos le 31 Décembre 2017	Exercice clos le 31 Décembre 2016
Revenus et autres produits d'exploitation	-	-
Production immobilisée	-	102 054,320
Variation de stocks de produits finis et encours	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>102 054,320</b>
Achats d'approvisionnements consommés	4 706,844	13 135,842
Services extérieurs et autres charges externes	407 716,196	2 971 204,263
<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>-412 423,040</b>	<b>-2 882 285,785</b>
Charges de personnel	155 554,675	159 288,500
Impôts et taxes	560,000	560,000
<b>INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION</b>	<b>-568 537,715</b>	<b>-3 042 134,285</b>
Charges financières nettes	-408 196,407	1 832,848
Produits des placements	0,000	0,000
Autres pertes ordinaires	-360,000	-384,800
Autres gains ordinaires	-	3 004,615
Dotations aux amortissements	-137 128,430	-24 266,495
Impôt sur les sociétés	-350,000	-350,000
Contribution Conjoncturelle	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 114 572,552</b>	<b>-3 062 298,117</b>
Effet des modifications comptables	-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>-1 114 572,552</b>	<b>-3 062 298,117</b>

**NOTE N°22: Décaissement provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Investissements en immobilisations incorporelles DA	-1,773	-
<b>TOTAL</b>	<b>-1,773</b>	-

**NOTE N°23: Trésorerie au début de l'exercice**

	<b>01 Janvier 2017</b>	<b>01 Janvier 2016</b>
Concours bancaires et autres passifs financiers	-26 497 957,185	-24 001 217,755
Liquidités	1 752 733,007	2 250 031,704
<b>TOTAL</b>	<b>-24 745 224,178</b>	<b>-21 751 186,051</b>

**NOTE N°24: Trésorerie à la clôture de l'exercice**

	<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Concours bancaires et autres passifs financiers	-26 505 750,703	-26 497 957,185
Liquidités	1 665 501,569	1 752 733,007
<b>TOTAL</b>	<b>-24 840 249,134</b>	<b>-24 745 224,178</b>

Tunis, le 10 Décembre 2025

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires,

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

***1. Opinion défavorable***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile « STIA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers de l'exercice 2017 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de **11 630 793 DT**, un résultat net déficitaire de **-1 114 573 DT** et une variation négative de la trésorerie de **-95 025 DT**.

**À notre avis, et en raison de l'importance et du caractère généralisé des réserves soulevées dans le paragraphe « fondement de l'opinion défavorable », les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement la situation financière de la société au 31 décembre 2017 ni sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

***2. Fondement de l'opinion défavorable***

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion défavorable au vu des réserves suivantes :

**2.1** Les états financiers de l'exercice 2016, desquels découlent les soldes d'ouverture de l'exercice 2017, ont fait l'objet d'une opinion défavorable du commissaire aux comptes, étant donné que les anomalies relevées, prises individuellement ou collectivement, ont des incidences à la fois significatives et généralisées sur les états financiers.

**2.2** Les immobilisations incorporelles et corporelles et les caisses, dont les valeurs comptables brutes arrêtées au 31 décembre 2017 s'élèvent respectivement à 248 541 DT et 3 862 DT n'ont pas fait l'objet d'inventaires physiques, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

**2.3** Les effets à recevoir retournés impayés totalisent 3 461 524 DT au 31 décembre 2017 et ne sont pas détaillés par effet et par client.

Aussi et à cette même date, les passifs de la société incluent un solde non justifié de 5 571 015 DT relatifs à des effets escomptés auprès de la STB et retournés impayés.

Par ailleurs, les justifications des soldes créditeurs des comptes "Clients autres avoirs" et "Clients pénalités de retard à payer" s'élevant respectivement à 11 028 DT et 757 472 DT au 31 décembre 2017 ne nous ont pas été communiquées.

Enfin, la société ne nous a pas communiqué la justification des soldes des rubriques "Clients divers" et "Clients douteux" s'élevant respectivement à 50 985 DT et 60 518 DT au 31 décembre 2017. Ces soldes n'ont pas connu de variation par rapport à l'exercice 2016 et ce à l'instar de la provision pour dépréciation des comptes clients comptabilisée pour 88 772 DT.

**2.4** Les comptes d'attente enregistrent un solde débiteur de 1 283 770 DT au 31 décembre 2017. Ces comptes sont dédiés essentiellement à la comptabilisation des encaissements et des décaissements non identifiés par la société et constatés sur les relevés bancaires.

A défaut d'analyse des opérations comptabilisées sur ce compte et leur régularisation, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact des redressements éventuels sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.5** Les états de rapprochement bancaires logent des suspens comptables et bancaires anciens non encore régularisés, qui se détaillent comme suit :

<b>Opérations non comptabilisées par la société</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non comptabilisés	137 182
Encaissements non comptabilisés	781 447
<b>Opérations non constatées par les banques</b>	<b>Montants en DT</b>
Décaissements non constatés	18 117
Encaissements non constatés	-

Il est à noter aussi que la société ne nous a pas communiqué les états de rapprochement bancaires de certains comptes dégageant au 31/12/2017 un solde comptable débiteur global de 1 386 DT détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Soldes au 31/12/2017 en DT</b>
STB Tunis compte professionnel	1 885
BTK BANK	-520
CCP	21
<b>Total</b>	<b>1 386</b>

À défaut de la communication des états de rapprochement bancaires et de la justification et d'apurement des suspens constatés, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact de cette situation sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.6** Les provisions pour litiges figurant parmi les autres passifs non courants enregistrent au 31 décembre 2017 un solde non justifié de 83 210 DT qui n'a pas connu de variation par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, la société ne nous a pas communiqué un état exhaustif des affaires contentieuses en cours. Nous ne pouvons pas par conséquent nous prononcer sur la fiabilité du solde de ces provisions.

**2.7** Les déclarations fiscales de l'exercice 2017 n'ont pas été déposées et ce contrairement à la législation en vigueur. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'extraits délivrés par l'administration fiscale attestant de la situation de la société au 31 décembre 2017.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'attester la fiabilité des soldes des actifs et des passifs fiscaux évalués respectivement à 6 477 952 DT et 2 196 307 DT au 31 décembre 2017.

**2.8** Les comptes de la société incluent plusieurs soldes anciens et/ou non justifiés qui nécessitent des travaux de vérification approfondis pour attester de leur validité.

Ces comptes enregistrent des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 1 811 988 DT et 16 929 277 DT, détaillés comme suit :

Désignation	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Fournisseurs et comptes rattachés	531 027	668 257
Personnel et comptes rattachés	35 624	76 025
Débiteurs divers	849 290	-
Créditeurs divers	-	134 193
Régies d'avances et accréditifs	188 450	19 376
Concours bancaires	-	538 772
Comptes d'attente	207 597	15 492 654
<b>Total</b>	<b>1 811 988</b>	<b>16 929 277</b>

À défaut de justification et d'apurement de ces soldes, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres de la société.

**2.9** Les charges du personnel de l'exercice 2017 s'élevant à 155 555 DT et se rapportent à la rémunération du Président Directeur Général, Mr. Afif KHEFACHA.

Cette rémunération inclut une indemnité de logement mensuelle (intégrée au salaire du PDG) à hauteur de 6000 DT, un treizième mois, une prime de bilan (1,5 mensualités), une prime annuelle (2 mensualités), une prime de rendement (2 mensualités) et des avantages en natures (carburant, paiement factures consommation d'eau et d'électricité, consommation téléphonique...).

Il y a lieu de noter que le Président Directeur Général s'est octroyé ces éléments de rémunération sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de la société. Ledit Conseil a exprimé son opposition et son refus catégorique quant à leurs natures et leurs montants au cours de sa réunion du 06 juillet 2012.

Par ailleurs, rappelons qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015, Mr Afif KHEFACHA a commencé à percevoir une pension de retraite. Aucune procédure n'a été observée lui permettant de continuer d'exercer ses fonctions en tant que Président Directeur Général de la société.

**2.10** La rubrique "Rémunerations d'intermédiaires et honoraires" figurant parmi les autres charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2017 inclut des honoraires d'avocats et l'huissiers notaires pour 209 858 DT et des frais d'actes et de contentieux pour 39 170 DT et ce en l'absence des justificatifs nécessaires (conventions ou bons de commande précisant la nature et l'étendue des travaux juridiques à effectuer pour le compte de la Société, les honoraires à facturer et les modalités de leur paiement, les factures, quittances de paiements et autres pièces justificatives des frais de justice, etc.).

En outre, les passifs courants font apparaître au 31 décembre 2017 des dettes au profit de Maitre Mounir BOUGHALLEB pour un montant total de 240 146 DT, qui doivent être analysées afin de les confirmer.

Il y a lieu de noter que le PDG de la société a accordé un quitus à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période s'étalant sur les exercices 2007 à 2016 quant aux honoraires qui lui ont été accordés et à la justification des frais qu'il a engagés au nom de la société et qui lui ont été remboursés.

Ce quitus détaille les honoraires annuels effectivement payés à Maitre Mounir BOUGHALLEB pour toute la période susmentionnée. Ces honoraires ont atteint 387 529 DT.

**2.11** La rubrique "Autres charges d'exploitation" inclut des primes d'assurance-groupe d'une valeur de 117 454 DT supportées par la STIA au lieu et place de la société ICAR acquéreuse des actifs cédés en application de la décision de la CAREPP en date du 25 novembre 2008.

Un contrat d'assurance groupe a été signé à cet effet entre la STIA et le Groupe des Assurances de Tunisie (GAT) en date du 31 décembre 2009.

Le PV de passation sociale établi en date du 12 Août 2009, signés par les différentes parties intervenantes (STIA, ICAR Syndicat de personnel et autorités de tutelle), prévoit dans sa cinquième résolution que le repreneur, la société ICAR, s'engage à maintenir le système d'assurance groupe au profit des salariés de la STIA y compris ceux partis à la retraite avant l'opération de cession des éléments d'actifs. La charge de maintien de ce système incombe donc au repreneur.

Par ailleurs, le solde comptable de la GAT enregistre un solde créditeur de 237 198 DT au 31 décembre 2017.

Il y a lieu de noter que le liquidateur de la société a engagé en 2023 une action en justice à l'encontre de la société ICAR et du PDG de la STIA Mr.Afif Khefacha , leur réclamant de restituer solidairement un montant de 1 878 721 DT au titre de primes d'assurances groupe payées indument par la STIA et relatives à la période allant du 16/04/2010 au 29/01/2017.

### ***3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2017 les capitaux propres de la Société sont négatifs de (44 951 323 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dont notamment la STB et la BNA, après avoir décidé en 2009 la cession à un investisseur (société ICAR du Groupe LE MOTEUR) des éléments d'actifs de la Société sous forme d'une unité fonctionnelle, sans transfert des passifs, a décidé la dissolution de manière anticipée de la Société et la nomination d'un liquidateur, au cours de sa réunion tenue le 08 mars 2018.

Ainsi, une incertitude significative pèse sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation au 31 décembre 2017. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### ***4. Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À ce titre, nous signalons que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2017 ne nous a pas été communiqué pour examen.

#### ***5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Il y a lieu de noter dans ce cadre que la dernière réunion du Conseil d'Administration de la société remonte au 06 juillet 2012 induisant ainsi un défaut d'arrêté des états financiers des exercices 2010 et postérieurs.

Constatant ce fait, et devant l'impossibilité d'exercice de ses fonctions, le liquidateur de la société, Mr Zouheir BEN AMOR (désigné en tant que tel par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mars 2018 ayant décidé la liquidation de la société) a obtenu par ordonnance du président du Tribunal de Première

Instance de Sousse en date du 25 mars 2021 ,l'autorisation de tenir les Assemblées Générales Ordinaires en vue de l'approbation des états financiers de la société au titre des exercices 2010 à 2018.

Dans ce contexte, les états financiers de l'exercice 2017 nous ont été communiqués par le liquidateur de la société.

#### ***6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

#### **1. Révélation de faits délictueux au Procureur de la République**

Dans le cadre de nos obligations légales et réglementaires et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous avons adressé une lettre à Mr. Le procureur de la république auprès du tribunal de première instance de Tunis, pour lui révéler les faits se rapportant aux points 2.9, 2.10 et 2.11 de la section fondement de l'opinion défavorable du présent rapport.

#### **2. Lettre d'affirmation**

Contrairement aux dispositions de l'article 13 « quinter » du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas eu communication de la déclaration écrite des organes de direction et des chargés des affaires financières et comptables de la STIA attestant de l'exhaustivité et de la conformité des états financiers de l'exercice 2017 à la législation comptable en vigueur.

#### **3. Efficacité du système de contrôle interne**

Notre désignation étant en date du 21 février 2023, nous n'avons pas pu procéder à l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la société courant l'exercice 2017.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nous rappelons aussi, que suite à la cession de ses actifs en 2009, la société est entrée en phase de préparation en vue de sa liquidation. Son activité a ainsi été fortement réduite.

Sur la base du dossier mis à notre disposition, nous avons relevé des défaillances majeures dans le système de contrôle interne de la société ayant impacté notre opinion sur les états financiers de la société. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La passation entre le PDG de la société Mr.Afif Khefacha et le liquidateur a fait l'objet d'un PV rédigé par huissier notaire daté du 27 décembre 2018. Suite à la demande du liquidateur de lui transférer les archives comptables et financières de la société, le PDG a déclaré que tous ces documents ont été communiqués au cabinet externe chargé de la tenue de la comptabilité de la société en vue de la préparation des états financiers de l'exercice 2009 et postérieurs.

En date du 03 mai 2021, le cabinet externe a adressé un courrier au liquidateur de la société lui faisant remarquer qu'il est dans l'impossibilité de vérifier l'exhaustivité des documents comptables à sa disposition et que plusieurs états et documents demeurent manquants.

- L'absence de personnel suffisant en nombre et en qualifications étant donné que le Président Directeur Général assure à lui seul la gestion de la société cumulant ainsi toutes les fonctions ;
- L'absence d'inventaires physiques des immobilisations et des caisses au 31/12/2017 ;
- L'absence de procédures de suivi des effets des clients et de justification des soldes des tiers ;
- L'absence d'un suivi du contentieux en cours opposant la société à des tiers ; etc...

### **3. Conformité de la régularité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons relevé que lesdits comptes des valeurs mobilières et le journal général des opérations, visés par ce décret, ne sont pas tenus à jour.

*P/ Global Expertise & Management Consulting*

*(GEM Consult)*

*Ali BEN MOHAMED*

*G.E.M Consult*

*Global Expertise*

*& Management Consulting*

*11,Rue Abderrahman - Montp.aislr*

Tunis, le 10 Décembre 2025

**Messieurs les actionnaires de la  
Société Tunisienne d'Industrie Automobile -STIA-**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Il y a lieu de noter que nous n'avons pas obtenu de la Direction ou du Liquidateur un état exhaustif des conventions et opérations entrant dans le cadre des articles suscités. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de relever ce qui suit :

**1- Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Les effets tirés sur les clients (dont notamment les sociétés régionales de transport de personnes) sont escomptés, dans leur majorité, auprès de la STB et de la BNA, actionnaires et administrateurs. Nous n'avons pas obtenu de la STIA ou de ces banques les conditions des opérations d'escompte réalisées, le détail des effets escomptés non échus au 31 décembre 2017 ainsi que celui des effets escomptés et retournés impayés à cette date.

Cependant, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 fait apparaître parmi les passifs financiers courants les soldes suivants :

-	Effets escomptés et retournés impayés - STB	-	5 571 015 DT
-	Découvert BNA	-	398 227 DT
-	Découvert STB	-	25 846 365 DT

## 2- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le Président Directeur Général de la société s'est octroyé une rémunération au titre de l'exercice 2017 sans l'accord préalable du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 06 juillet 2012, Le dit Conseil a exprimé son opposition à cette rémunération fixée d'une manière unilatérale par le PDG et ce contrairement aux dispositions de l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Le tableau suivant résume les charges comptabilisées par la STIA au titre de la rémunération de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 :

Charges de l'exercice	Président Directeur Général	Administrateurs
Rémunérations brutes et avantages en nature <i>(12 salaires mensuels + 13<sup>ème</sup> mois + prime de bilan + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + avantages en nature)</i>	155 555	-
<b>Total en DT</b>	<b>155 555</b>	-

Par ailleurs, les rémunérations nettes effectivement encaissées par le PDG au cours de l'exercice 2017 ont atteint 27 200 DT et correspondent aux éléments suivants :

Libellés	Montants en DT
Salaires et primes de l'exercice 2017 <i>(12 salaires mensuels + 13<sup>ème</sup> mois + enveloppe annuelle + 2 primes de rendement + primes de bilan + avantages en nature)</i>	27 200
<b>Total</b>	<b>27 200</b>

Enfin, et en dehors des opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

P/ Global Expertise & Management Consulting

(GEM Consult)

Ali BEN MOHAMED

G.E.M Consult  
Global Expertise  
& Management Consulting  
11, Rue Abderrahman - Montfaisir

## **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Emprunt Obligataire « BTK 2025-1 »**

### **Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **29 avril 2025**, a décidé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires, subordonnés ou autres, au cours des exercices 2025 et 2026, pour un montant total maximum de deux cent (200) millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pourvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **17 juin 2025**, a décidé d'émettre deux emprunts obligataires courant l'exercice 2025 et ce, selon les conditions suivantes :

#### **- Emprunt 1 : Emprunt obligataire ordinaire aux conditions suivantes :**

- Montant de l'emprunt obligataire : 40 MD
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine
- Taux d'intérêt :
  - ▶ Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,45%
  - ▶ Taux fixe :
    - au maximum 9,75% pour le remboursement annuel
    - au maximum 9,95% pour le remboursement in fine

#### **- Emprunt 2 : Emprunt obligataire subordonné aux conditions suivantes :**

- Montant de l'emprunt obligataire : 30 MD
- Durée : 5 ans
- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine

- Taux d'intérêt :
  - Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,55%
  - Taux fixe :
    - au maximum 9,95% pour le remboursement annuel
    - au maximum 10,15% pour le remboursement in fine
- **Les deux emprunts seront proposés selon les proportionnalités suivantes : 40% à taux fixe et 60% à taux variable.**

Le Conseil d'Administration du **17 juin 2025** a délégué au Directeur Général les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et de procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché à l'émission de l'emprunt.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du **10 décembre 2025**, d'émettre un emprunt obligataire ordinaire « BTK 2025-1 » d'un montant de 40 000 000 de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Montant	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000 DT	Fixe : 9,15%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
B	5 ans	24 000 000 DT	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

### Montant :

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

L'emprunt « BTK 2025-1 » est émis en deux catégories A et B réparties comme suit :

- **Catégorie A** : 40% du montant global de l'emprunt, soit 16 000 000 de dinars ;
- **Catégorie B** : 60% du montant global de l'emprunt, soit 24 000 000 de dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **06/01/2026** et clôturées au plus tard le **30/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (40 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'émission).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **30/01/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

## **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **06/01/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

## **But de l'émission :**

Cette émission obligataire vise à renforcer les ressources stables de la banque pour financer son activité et son programme de développement, dans le cadre de son plan stratégique. Elle permettra également une meilleure adéquation des ressources avec les emplois, tant en termes d'échéances que de taux.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt** : « BTK 2025-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil-intermédiaire en Bourse). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : Des obligations.

## **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

## **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2026**.

## **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

## **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

### **- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

*Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **30/01/2027**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **30 janvier** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/01/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt obligataire est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **9,15%** l'an.

**Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **novembre 2025 à titre indicatif**, qui est égale à **7,654%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,404%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :****Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

**Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,685 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la banque :**

En date du **13/03/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK à « **B(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B(tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/banque-tuniso-koweitienne-80360679>

**Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **11/12/2025**, une notation provisoire à long terme « **B (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** ».

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de

la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

#### **Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres :**

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BTK négociables sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de l'emprunt obligataire « **BTK 2009** » et « **BTK 2024-1** ».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **BTK 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **19/12/2025** sous le **n°25/1168**, du document de référence « BTK 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **19/12/2025** sous le **n°25/009** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au quatrième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération ainsi que le document de référence « BTK 2025 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK –10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au quatrième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2026.

## **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Emprunt Obligataire Subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »**

### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI réunie le **29/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le **28/08/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-2 » d'un montant de 60 000 000 DT et a délégué à la Direction Générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la Direction Générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
<b>Catégorie A</b>	5 ans	9,10%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
<b>Catégorie B</b>	5 ans	TMM+1,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
<b>Catégorie C</b>	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
<b>Catégorie D</b>	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

#### **Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » est d'un montant de **60 000 000 DT**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2025** et clôturées au plus tard le **15/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2025** auprès de l'Union Capital, intermédiaire en bourse, 1, Place Pasteur -1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

#### **But de l'émission :**

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt** : « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créances).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **15/01/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

##### **- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe :** Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

##### **- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **165 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

##### **- Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

**Taux fixe :** taux annuel brut de **9,20 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés.

##### **- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens

mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour les catégories A et B, et à la 3<sup>ème</sup> année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2031** pour les catégories A et B et le **15/01/2033** pour les catégories C et D.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/01/2027** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/01/2027** pour les catégories A et B et le **15/01/2029** pour les catégories C et D.

La dernière échéance est prévue pour le **15/01/2031** pour les catégories A et B et pour le **15/01/2033** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **Tunisie Clearing**.

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,10%** pour la catégorie A et de **9,20%** pour la catégorie C.

#### **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à **7,654%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,304%** pour la catégorie B et **9,404%** pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,65%** l'an pour la catégorie B et **1,75%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

### **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 ans de grâce** pour les catégories C et D.

### **Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

### **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,686 années** pour la catégorie A
- **4,166 années** pour la catégorie C.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur-1002-Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

### **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

#### **➤ Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées intervient au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné «UBCI SUBORDONNE 2025-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :**

Il existe un (1) emprunt obligataire subordonné en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ *Nature du titre*

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

➤ *Qualité de crédit de l'émetteur*

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ *Le marché secondaire*

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **12/12/2025** sous le **n°25/1166**, du document de référence «UBCI 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **30/09/2025** sous le **n°25/006** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de la Liberté -1002- Tunis, d'UNION CAPITAL - Intermédiaire en bourse – 1, Place Pasteur -1002-Tunis, et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2026.